



Cabinet du Préfet de l'Oise

Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL FIXANT LA LISTE DES SERVICES DE PRESSE
HABILITÉS A PUBLIER LES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES
POUR L'ANNÉE 2020 DANS LE DÉPARTEMENT DE L'OISE**

LE PRÉFET DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'Honneur

- Vu** la loi du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales ;
- Vu** la loi du 1er août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse ;
- Vu** la loi du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises ;
- Vu** le décret du 29 octobre 2009 pris pour application de l'article 1er de la loi 1er août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse ;
- Vu** le décret du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ;
- Vu** le décret du 11 octobre 2017 portant nomination de Monsieur Louis Le Franc, préfet de l'Oise ;
- Vu** le décret du 21 novembre 2019 relatif aux annonces judiciaires et légales ;
- Vu** l'arrêté du 21 décembre 2012 modifié relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ;
- Vu** l'arrêté du 30 août 2019 portant délégation de signature à Monsieur Cyriaque Bayle, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Oise ;
- Vu** la circulaire du 3 décembre 2015 relative aux modalités d'inscription des journaux autorisés à publier des annonces judiciaires et légales dans tous les départements et dans les collectivités d'outre-mer ;
- Considérant** le procès verbal d'instruction faisant figurer les critères d'inscription légaux et les seuils de diffusion dans le département de l'Oise ainsi que les éléments transmis par les organes de presse concernés ;
- Sur proposition** de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

- 1 -

ARRÊTE :

ARTICLE 1er

Est fixée comme suit, pour l'année 2020, la liste des **services de presse** autorisés à publier les annonces judiciaires et légales prescrites par les lois et décrets, pour la publicité et la validité des actes, des procédures ou des contrats :

a) Quotidiens

LE PARISIEN Édition de l'Oise – 10 Boulevard de Grenelle, CS 10817, 75 738 Paris Cedex 15

LE COURRIER PICARD Édition de l'Oise – 5 Boulevard du Port d'Aval, CS 41021, 80 010 Amiens Cedex 1

b) Hebdomadaires

LE BONHOMME PICARD – 1, rue Robert Bichet, 59 440 Avesnelles

OISE HEBDO – 26 rue du Harlay, 60200 Compiègne

L'OISE AGRICOLE – rue Frère Gagne, B.P. 40463, 60 000 Beauvais

L'OBSERVATEUR DE BEAUVAIS – 1, rue Robert Bichet, 59 440 Avesnelles

LE REVEIL DE NEUFCHATEL – 13 rue du Breil, 35 051 Rennes cedex 9

L'ECHO DU THELLE – 1, rue Robert Bichet, 59 440 Avesnelles

ARTICLE 2

Est fixée comme suit, pour l'année 2020, la liste des **services de presse en ligne** autorisés à publier les annonces judiciaires et légales prescrites par les lois et décrets, pour la publicité et la validité des actes, des procédures ou des contrats :

LE PARISIEN – 10 Boulevard de Grenelle, CS 10817, 75 738 Paris Cedex 15

LE COURRIER PICARD – 5 Boulevard du Port d'Aval, CS 41021, 80 010 Amiens Cedex 1

ACTU.FR – 13 rue du Breil, 35 051 Rennes cedex 9

L'OBSERVATEUR DE BEAUVAIS – 1, rue Robert Bichet, 59 440 Avesnelles

ARTICLE 3

Les journaux et publications figurant dans les listes fixées aux articles 1 et 2 du présent arrêté s'engagent à publier les annonces judiciaires et légales conformément aux dispositions prévues par la loi du 4 janvier 1955 modifiée par la loi du 22 mai 2019 susvisées et leurs textes d'application.

2

ARTICLE 4

S'il s'avère qu'une publication ne remplit plus, en cours d'année, les conditions exigées par la loi et ses textes d'application, un arrêté préfectoral pourra être pris pour la radier de la liste des titres inscrits en application de l'article 4 de la loi du 4 janvier 1955.

ARTICLE 5

Le directeur de cabinet du préfet de l'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié aux journaux intéressés.

Fait à Beauvais, le 20 DEC. 2019

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet

Cyriaque Bayle



Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois suivant sa notification :
- par la voie d'un recours gracieux formé auprès de Monsieur le préfet de l'Oise
- par la voie d'un recours hiérarchique formé auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur
- par la voie d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Amiens

-2



PRÉFET DE L'OISE

Direction des Sécurités
Bureau des Polices Administratives

Arrêté portant prorogation de l'homologation d'une piste de karting intérieur de «catégorie 2»
délivrée au «SPEED PARK» à Beauvais

Le préfet de l'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R1334-31 et suivants ;

Vu le code du sport et notamment ses articles R331-18 à R331-21, R331-35 à R331-45 et A331-21 ;

Vu le code de la route et notamment ses articles R411-29 à R411-32 ;

Vu le décret n° 2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2019 donnant délégation de signature à M. Cyriaque BAYLE, Sous-Préfet, Directeur de cabinet du Préfet de l'Oise ;

Vu les règles techniques et de sécurité de la Fédération Française du Sport Automobile ;

Vu l'avis favorable du 10 décembre 2015 de la Fédération Française du Sport Automobile, pour le classement d'une piste de karting intérieur du « SPEED PARK », en catégorie 2, en vue d'une homologation préfectorale de la piste ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2015 portant homologation de la piste de karting intérieur de loisirs de l'établissement « SPEED PARK » situé sur la commune de Beauvais pour une période de 4 ans, au regard de l'avis favorable du 10 décembre 2015 de la Fédération Française du Sport Automobile précité et de la commission départementale de la sécurité routière du 15 décembre 2015 ;

Vu la demande du 16 octobre 2019, réceptionnée le 23 octobre 2019, présentée par M. Stéphane FONTAINE, représentant la Sarl Beauvais FD, afin d'obtenir le renouvellement de l'homologation de sa piste de karting intérieur de son établissement situé sur le territoire de la commune de Beauvais, Rue Fernand Sastre, Zone de la Marette ;

Vu l'avis favorable du 13 décembre 2019 émis par la Fédération Française de Sport Automobile pour le classement de la piste de karting intérieur du « SPEED PARK », en catégorie 2, en vue d'une homologation préfectorale de la piste ;

Considérant que la Sarl Beauvais FD a transmis sa demande de renouvellement d'homologation selon les délais prévus à l'article A331-21-2 du code du sport ;

Considérant que la commission départementale de la sécurité routière doit formuler un avis sur la demande de renouvellement d'homologation présentée par le « SPEED PARK » pour son établissement de Beauvais ;

Considérant que cette commission ne pourra se réunir avant janvier 2020 ;

Considérant l'avis favorable du 13 décembre 2019 émis par la Fédération Française de Sport Automobile susvisé ;

-le

Sur proposition du Sous-Préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Oise ;

ARRETE

Article 1^{er} :

L'arrêté préfectoral du 22 décembre 2015 portant homologation du circuit de karting intérieur de loisirs de l'établissement « SPEED PARK » de la Sarl Beauvais FD, situé Rue Fernand Sastre, Zac de la Marette à Beauvais, est prorogé jusqu'au 30 janvier 2020. La commission départementale de la sécurité routière (formation spécialisée épreuves et manifestations sportives) se réunira dans ce délai afin de procéder au renouvellement de l'homologation de la piste.

Article 2 :

Le Sous-Préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Oise, le Maire de Beauvais, la Présidente du conseil départemental de l'Oise, le Directeur départemental de la sécurité publique de l'Oise, le Directeur départemental des territoires de l'Oise, le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Oise, le Directeur départemental de la cohésion sociale de l'Oise, la Déléguée territoriale de l'Agence régionale de santé de la région Hauts-de-France, le Président de la Fédération Française de Sport Automobile, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise et dont copie sera transmise aux membres de la commission départementale de la sécurité routière (formation spécialisée épreuves et manifestations sportives) ainsi qu'à la Sarl Beauvais FD.

Fait à Beauvais, le 07 DEC. 2019

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, directeur de cabinet

Cyriaque BAYLE

(*)

Le recours gracieux : vous adressez votre demande dans le délai de 2 mois suivant la date de réception de la décision, auprès de mes services (préfecture de l'Oise, bureau du cabinet, 1 place de la préfecture 60022 Beauvais cedex). Vous pouvez considérer votre demande comme rejetée (rejet implicite), si dans le délai de 2 mois à compter de la date de réception du recours aucune réponse de mes services n'est intervenue.

Le recours hiérarchique : vous adressez votre demande dans le délai de 2 mois suivant la date de réception de la décision, auprès des services du ministère concerné. Vous pouvez considérer votre demande comme rejetée (rejet implicite), si dans le délai de 2 mois à compter de la réception du recours aucune réponse des services du ministère n'est parvenue. Ni l'un, ni l'autre de ces recours ne suspend l'application de la présente décision.

Le recours contentieux : Vous adressez votre requête auprès du tribunal administratif d'Amiens dans le délai de 2 mois suivant la date de la décision (14, rue Lemerchier - 80011 AMIENS cedex 1).

Les recours successifs : Vous avez introduit un recours gracieux ou hiérarchique, un rejet explicite ou implicite est intervenu, vous pouvez introduire un recours contentieux dans les 2 mois suivant la date du rejet.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'OISE

Préfecture
Direction des Sécurités
Bureau des Polices Administratives

Arrêté réglementant la vente et l'utilisation des artifices de divertissement, la vente à emporter de boissons alcooliques et la vente d'acide, carburant et de tous produits inflammables ou chimiques dans le département de l'Oise à l'occasion des festivités de fin d'année 2019

LE PREFET DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code pénal ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L 3321-1, L 3331-3 et L 3334-2 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2215-1 et L 2214-4 ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 557-4 et suivants et R 557-6-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

Vu le décret n° 2015-799 du 1^{er} juillet 2015 relatif aux produits et équipements à risques ;

Vu le décret n° 2015-1475 du 14 novembre 2015 modifié portant application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 modifiée relative à l'état d'urgence ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2010, modifié par les arrêtés des 25 février 2011 et 1^{er} juillet 2015, pris en application des articles 3, 4 et 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 relatif à la mise sur le marché des produits explosifs ;

Vu le décret du 11 octobre 2017 portant nomination de M. Louis LE FRANC, préfet de l'Oise ;

Considérant qu'en vertu de l'article L 2215-1 du code général des collectivités territoriales, le représentant de l'État dans le département est seul compétent pour prendre les mesures relatives à l'ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques, dont le champ d'application excède le territoire d'une commune ;

Considérant que les périodes des fêtes, et notamment les festivités de fin d'année, donnent régulièrement lieu à des troubles à l'ordre public, à la commission de faits de violences urbaines et à des dégradations de biens publics et privés, relevés dans l'Oise à plusieurs reprises, par incendies provoqués intentionnellement par des personnes isolées ou en réunion, en particulier durant la nuit de la Saint-Sylvestre ; que ces incendies sont facilités par la vente de carburant ou combustibles domestiques en bidon ou récipient transportable ;

Considérant que l'usage inconsidéré, en période festive, des artifices de divertissement, articles pyrotechniques, pétards et fusées, notamment sur les voies publiques et dans les lieux de rassemblement, est de nature à générer des troubles graves à la tranquillité et la sécurité publiques, en raison du risque de blessures et d'incendies qu'ils représentent et des mouvements de foule qu'ils peuvent générer ; que ces artifices, principalement ceux conçus pour être lancés par un mortier, peuvent, particulièrement dans le contexte terroriste, être détournés de leur usage festif pour être utilisés contre les biens, les personnes et les représentants des forces publiques ;

Considérant que la consommation excessive d'alcool est à l'origine de nombreux accidents et représente une part importante des causes d'accidents mortels dans l'accidentologie routière constatée dans le département de l'Oise ; que l'alcoolisation est notamment plus importante lors des soirées festives comme la nuit du réveillon de la Saint-Sylvestre ; que la consommation d'alcool sur la voie publique, facilitée par la vente de boissons alcooliques à emporter, occasionne régulièrement des troubles à l'ordre public et des nuisances, notamment en soirée ;

Considérant que les forces de l'ordre sont mobilisées pour assurer la sécurisation générale du département de l'Oise face au risque terroriste ; que les forces de l'ordre ne peuvent être détournées de cette mission prioritaire pour régler les troubles à l'ordre public occasionnés par l'usage inconsidéré des artifices, les incendies ou les accidents liés à la consommation d'alcool ;

Considérant que ces troubles sont susceptibles de survenir dans l'ensemble du département de l'Oise et notamment dans les villes les plus importantes à l'occasion de la période des festivités de fin d'année ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Artifices de divertissement.

La vente des artifices de divertissement des catégories F2 et F3, au sens de l'article R 557-6-3 du code de l'environnement, est interdite dans le département de l'Oise du 24 décembre 2019 à 08 h 00 au 2 janvier 2020 à minuit, sauf pour les professionnels titulaires du certificat de qualification ou d'un agrément délivré par le préfet.

L'utilisation, sur la voie publique ou en direction de la voie publique, des artifices de divertissement des catégories F2 et F3, au sens de l'article R 557-6-3 du code de l'environnement, est interdite dans le département de l'Oise du 24 décembre 2019 à 08 h 00 au 2 janvier 2020 à minuit, sauf pour les professionnels titulaires du certificat de qualification ou d'un agrément préfectoral qui pourront utiliser des artifices de divertissement conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Article 2 : Vente à emporter de boissons alcooliques.

Sont interdites dans le département de l'Oise, du 31 décembre 2019 à 20 h 00 au 1^{er} janvier 2020 à minuit :

- toute vente à emporter de boissons alcooliques des groupes 3 à 5 au sens de l'article L 3321-1 du code de la santé publique ;

- toute consommation de boissons alcooliques des groupes 3 à 5 au sens de l'article L 3321-1 du code de la santé publique, sur la voie publique.


Article 3 : Acide, carburant et combustibles domestiques.

Sont interdits du 31 décembre 2019 à 08 h 00 au 1^{er} janvier 2020 à minuit : la distribution, le transport, la vente et l'achat de produits chimiques, inflammables ou explosifs, sous la forme liquide, solide ou gazeuse (en particulier : carburant, acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, chlorate de soude, alcools à brûler et solvants) en bidon ou récipient transportable, dans les établissements commerciaux ou dans les stations services implantés dans tout le département de l'Oise.

Les gérants des stations service, notamment de celles disposant d'appareils ou pompes automatisés de distribution d'essence, devront s'assurer du respect de cette prescription.

Article 4 : L'affichage du présent arrêté doit être assuré sur chaque distributeur de carburant et dans les établissements commerciaux concernés.

Article 5 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Oise, les sous-préfets de Clermont, Compiègne et Senlis, le directeur départemental de la sécurité publique de l'Oise, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Oise et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la préfecture et des sous-préfectures de Clermont, Compiègne et Senlis.

Beauvais, le 20 DEC 2019

Louis LE FRANC

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours gracieux, présenté au préfet de l'Oise, et/ou hiérarchique, présenté au ministre de l'intérieur, dans ce délai de deux mois, interrompt le cours du délai contentieux. Le délai du recours contentieux ne recommence à courir à l'égard de la décision initiale que lorsque les recours gracieux et/ou recours hiérarchique ont été l'un et l'autre rejetés explicitement ou implicitement en cas de silence gardé pendant plus de deux mois sur ces recours administratifs.



PRÉFET DE L'OISE

Délégation de signature donnée à M. Cyriaque BAYLE,
Sous-Préfet, directeur de cabinet du Préfet de l'Oise

- : -

LE PRÉFET DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions notamment son article 34 ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, complétée et modifiée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 ;

VU le décret n°95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié notamment par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 ;

VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du 11 octobre 2017 nommant M. Louis LE FRANC, Préfet de l'Oise ;

VU le décret du 7 novembre 2017 nommant M. Dominique LEPIDI, Sous-préfet hors classe, Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise ;

VU le décret du 30 juillet 2019 nommant M. Cyriaque BAYLE, administrateur civil, Sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Oise ;

VU l'arrêté du 23 mai 2017 du ministre de l'Intérieur nommant Mme Sandrine GIRAULT, conseillère d'administration de l'Intérieur et de l'outre-mer, en qualité de directrice des sécurités ;

VU la décision préfectorale du 5 juillet 2017 nommant Mme Isabelle BIENAIME, attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau de la sécurité intérieure ;

VU la décision préfectorale du 11 septembre 2018 nommant Mme Rym AYADI-BENKHELIFA, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe de bureau de la sécurité intérieure ;

VU la décision préfectorale du 11 septembre 2018 nommant M. Guillaume RAFFY, attaché d'administration de l'État, chef du bureau de la sécurité civile et de la gestion de crise ;

VU la décision préfectorale du 10 août 2018 nommant M. Xavier BOUCHIQUET, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef de bureau de la sécurité civile et de la gestion de crise ;

VU la décision préfectorale du 28 novembre 2018 nommant M. Moustapha ROUBI, attaché d'administration de l'État, chef du pôle de la sécurité routière ;

VU la décision préfectorale du 30 juillet 2019 nommant M. Loïc DONNEZ, attaché d'administration de l'État, chef du bureau des polices administratives ;

VU la décision préfectorale du 11 décembre 2019 nommant Mme Roxane PAVOT, attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle ;

VU l'arrêté préfectoral portant organisation et compétences des services de la préfecture et des sous-préfectures de l'Oise ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise ;

ARRÊTE:

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Cyriaque BAYLE, Sous-préfet, directeur de cabinet du Préfet de l'Oise, à l'effet de signer tout acte et document dans le cadre des attributions du cabinet, conformément à l'arrêté préfectoral portant organisation et compétences des services de la préfecture et des sous-préfectures de l'Oise, et notamment toute décision concernant les personnes dont les troubles mentaux compromettent l'ordre public ou la sécurité des personnes y compris les arrêtés relatifs aux hospitalisations sous contrainte prévues dans le code de la santé publique.

ARTICLE 2 : Dans le cadre de CHORUS, délégation est donnée à M. Cyriaque BAYLE, en qualité de prescripteur, à l'effet de signer :

- la décision de dépense et recette, soit en validant des expressions de besoins, soit en signant les subventions, décisions individuelles et marchés,
- la constatation du service fait,
- le pilotage des crédits de paiement incluant la priorisation des paiements.

Tout engagement de dépenses supérieur à 15 000 € TTC doit recevoir le visa préalable du Secrétaire Général, sauf en ce qui concerne les attributions de subventions.

Mme Sandrine GIRAULT, directrice des sécurités, est autorisée à engager des dépenses relevant des attributions de sa direction, sans visa préalable du Secrétaire Général ou du directeur de cabinet, dans la limite de 1 500 €.

Mme Roxane PAVOT, cheffe du bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle, est autorisée à engager des dépenses relevant des attributions de son bureau, sans visa préalable du Secrétaire Général ou du directeur de cabinet, dans la limite de 1 500 €.

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée, concomitamment à M. Cyriaque BAYLE, Sous-préfet, directeur de cabinet du Préfet de l'Oise, à Mme Sandrine GIRAULT, directrice des sécurités, pour les attributions relevant de la direction des sécurités, notamment pour toutes décisions relatives aux armes et aux feux d'artifices. Concomitamment à M. Cyriaque BAYLE, Sous-préfet, directeur de cabinet du Préfet de l'Oise et à Mme Sandrine GIRAULT, directrice des sécurités, délégation de signature est donnée à M. Loïc DONNEZ pour signer les récépissés pour les armes des chasseurs.

ARTICLE 4 : Délégation de signature est donnée, concomitamment à M. Cyriaque BAYLE, Sous-préfet, directeur de cabinet du Préfet de l'Oise, à Mme Roxane PAVOT, cheffe du bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle, pour les attributions relevant du bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle.

ARTICLE 5 : Délégation de signature est donnée, concomitamment à M. Cyriaque BAYLE, directeur de cabinet du Préfet de l'Oise, à M. Moustapha ROUBI, chef du pôle de la sécurité routière pour toutes les affaires relevant de ce pôle, y compris les arrêtés de suspension, d'annulation et de retrait des permis de conduire.

ARTICLE 6 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Cyriaque BAYLE et de Mme Sandrine GIRAULT, délégation de signature est donnée, à l'exception des circulaires, actes et correspondances mentionnés au dernier alinéa de cet article, à :

1) Mme Isabelle BIENAIME, chef du bureau de la sécurité intérieure, pour les affaires relevant de son bureau. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle BIENAIME, la délégation est exercée par Mme Rym AYADI-BENKHELIFA, adjointe au chef du bureau.

2) M. Guillaume RAFFY, chef du bureau de la sécurité civile et de la gestion de crise, pour les affaires relevant de son bureau. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume RAFFY, la délégation est exercée par M. Xavier BOUCHIQUET, adjoint au chef du bureau.

3) M. Loïc DONNEZ, chef du bureau des polices administratives, pour les affaires relevant de son bureau, à l'exception des autorisations d'acquisition et de renouvellement d'armes.

Sont exclus du champ d'attribution de cette délégation de signature au bénéfice des chefs de bureau et de leurs adjoints :

- les lettres adressées aux administrations centrales et régionales, aux parlementaires, aux élus des conseils départemental et régional, ainsi qu'au préfet de la région Hauts-de-France ;
- des circulaires aux élus locaux ;
- des arrêtés préfectoraux et des décisions négatives, sauf exceptions prévues ci-après ;
- des conventions conclues au nom de l'État ;
- de tout acte relatif au contentieux des dossiers des services.

ARTICLE 7 : Délégation est également donnée à M. Cyriaque BAYLE à l'effet de signer dans le cadre des permanences des membres du corps préfectoral qu'il est amené à assurer pour l'ensemble du département, tout acte, arrêté, correspondance, décision et requête relevant des attributions de l'État dans le département de l'Oise et nécessité par une situation d'urgence, à l'exception :

- 1°/ de la suspension des fonctionnaires de l'État en service dans le département ;
- 2°/ de tout acte, arrêté et décision relatif à la notation des commissaires de police.
- 3°/ des ordres de réquisition de la force armée ;
- 4°/ des ordres de réquisition du comptable public ;
- 5°/ des arrêtés de conflits.

Cette délégation comprend la signature de toutes les décisions et tous les actes de procédure prévus par le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

ARTICLE 8 : En cas d'absence de M. Cyriaque BAYLE, Sous-préfet, directeur de cabinet du Préfet de l'Oise, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée, au titre de la suppléance du corps préfectoral, par M. Dominique LEPIDI, Sous-préfet, Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise.

ARTICLE 9 : La suppléance des fonctions de Préfet de l'Oise est exercée par M. Cyriaque BAYLE, Sous-préfet, directeur de cabinet du Préfet de l'Oise, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Louis LE FRANC, Préfet de l'Oise et de M. Dominique LEPIDI, Sous-préfet, Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise.

ARTICLE 10 : Toute disposition contraire antérieure à celle du présent arrêté est abrogée.

ARTICLE 11 : Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif d'Amiens peut-être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 12 : Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise et le Sous-préfet, directeur de cabinet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Fait à Beauvais, le 9 DEC. 2019

Le Préfet


Louis LE FRANC

— ll

— ll

PRÉFET DE L'OISE

Délégation de signature donnée à Monsieur Michaël CHEVRIER,
Sous-préfet de Clermont

--

Le Préfet de l'Oise

Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, complétée et modifiée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 ;

VU le décret n°95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des Sous-préfets ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du 11 octobre 2017 nommant M. Louis LE FRANC, Préfet de l'Oise ;

VU le décret du 7 novembre 2017 nommant M. Dominique LEPIDI, Sous-préfet hors classe, Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise ;

VU le décret du 30 octobre 2018 nommant M. Jean-Charles GERAY, administrateur général détaché en qualité de Sous-préfet hors classe, Sous-préfet de Senlis ;

VU le décret du 18 avril 2019, nommant M. Michaël CHEVRIER, administrateur civil détaché en qualité de Sous-préfet, Sous-préfet de Clermont ;

VU le décret du 21 juin 2019 nommant M. Jean-Paul VICAT, administrateur civil hors-classe détaché en qualité de Sous-préfet hors classe, Sous-préfet de Compiègne ;

VU le décret du 30 juillet 2019 nommant M. Cyriaque BAYLE, administrateur civil, Sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Oise ;

VU la décision préfectorale du 1^{er} octobre 2019 nommant Mme Dominique MANGEARD, attachée d'administration de l'État, en qualité de Secrétaire Générale de la Sous-préfecture de Clermont ;

VU l'arrêté préfectoral portant organisation et compétences des services de la préfecture et des sous-préfectures de l'Oise ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise ;



ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Michaël CHEVRIER, Sous-préfet de Clermont, à l'effet de signer tout acte, arrêté, correspondance, décision, convention et circulaire pour les affaires relevant des attributions de l'État dans l'arrondissement de Clermont :

1) En matière de police générale :

Titres de circulation et d'identité :

- Mise en œuvre des mesures administratives d'opposition à la sortie du territoire d'un mineur, sans titulaire de l'autorité parentale.

Manifestations sportives, nautiques et aériennes :

- Autorisations de fêtes nautiques
- Déclarations et autorisations des manifestations sportives se déroulant sur le territoire d'une ou plusieurs communes de l'arrondissement ;
- Autorisations de procéder aux lâchers de ballons de baudruche et de lanternes ;
- Autorisations de manifestations aériennes ;
- Récépissés de déclaration de survol de drones.

Ordre public :

- Autorisations ou émissions d'avis concernant le concours de la gendarmerie, de la police ou d'un corps militaire ;
- Gestion de l'ensemble de la procédure d'expulsion locative : assignations, jugements, commandements de quitter les lieux, itératives des réquisitions et autorisations de recourir à la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion, gestion des demandes d'indemnisation des bailleurs et mise en œuvre des actions récursoires ;
- Réquisitions de logements (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation et main-levée des ordres de réquisition et actes de procédure divers) ;
- Délivrances des autorisations de dérogation aux heures d'ouverture des débits de boissons ;
- Fermetures administratives des débits de boissons et des restaurants.

2) En matière d'administration locale :

Urbanisme :

- Avis sur les enquêtes publiques (établissements classés, DUP, établissement de servitudes) ;
- Approbation des projets d'érection de monuments commémoratifs sur l'assiette du domaine public ou privé de l'État et des collectivités locales, lorsque le conseil municipal n'en est pas le promoteur.

Démocratie locale et contrôle de légalité :

- Signature des lettres d'observations consécutives au contrôle de légalité des actes des collectivités et de leurs groupements, des collèges publics et des conseils d'administration des offices d'HLM, sauf en matière de marchés publics pour ces derniers ;
- Signature des lettres d'observations consécutives au contrôle budgétaire ;
- Substitution aux maires dans les cas prévus aux articles L.2122-34, L.2215-1, L.2215-5 du code général des collectivités territoriales ;
- Suspension ou retrait des arrêtés des maires agissant au nom de l'État ;
- Mandatement d'office des dépenses obligatoires (article L.232-15 du code des juridictions financières) ;



- Réception et enregistrement, pour l'ensemble des communes de l'arrondissement, pour les élections partielles et au titre du renouvellement général, des déclarations de candidature aux élections municipales et récépissés définitifs de déclaration de candidature.

Sécurité civile :

- Secrétariat du préventionniste de l'arrondissement pour les commissions de sécurité des Établissements Recevant du Public.

Environnement :

- Commissions de suivi de sites SEVESO et autres instances de concertation.

Mesures générales :

- Arrêtés portant autorisation d'hommages publics lorsqu'il s'agit de projets présentés par des particuliers, des associations ou des comités (décret n° 68-1052 du 29 novembre 1968) ;
- Prestations de serment de fonctionnaires ayant des responsabilités en matière de comptabilité publique ;
- Notifications des concours financiers aux collectivités territoriales ;
- Exécution des mesures de justice (loi n°80-539 du 16 juillet 1980) ;
- Signature des engagements juridiques relatifs aux budgets de fonctionnement de la sous-préfecture et de la résidence ;
- Suivi des politiques nationales et communautaires, notamment en matière de développement local et d'aménagement du territoire ;
- Suivi et animation de la prévention de la délinquance (CLSPD) et du conseil intercommunal de la sécurité et de la prévention de la délinquance (CISPD) ;
- Signature des conventions de stage en milieu professionnel conclues avec les organismes de formation ou les établissements scolaires ;
- Attribution de fonds dans le cadre des conventions prises en application de l'article 76 de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ;
- Suivi de la thématique gens du voyage ;
- Suivi des affaires liées à l'emploi, l'insertion, l'environnement, le développement durable et l'économie (conseils aux particuliers, collectivités, entreprises, animation de projets structurants pour le territoire) ;
- Pilotage et suivi des dossiers en matière de politique de la ville (notamment contrats de ville, projets de renouvellement urbain, équipes de réussite éducative, dispositif vie ville vacances, adultes relais, fonds interministériels de la prévention de la délinquance FIPD).

Affaires funéraires :

À l'échelon départemental :

- Dérégations au délai légal d'inhumation et de crémation ;
- Autorisations d'inhumation dans les propriétés privées ;
- Autorisations de transport de corps ou de cendres et laissez-passer mortuaires en dehors du territoire métropolitain ;
- Instruction des demandes de création de chambre funéraire et de crématorium ;
- Habilitation des entreprises de pompes funèbres ;
- Créations, agrandissements, transferts et fermetures des cimetières, déclarations d'utilité publique de l'affectation à un autre usage du sol des cimetières désaffectés.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michaël CHEVRIER, Sous-préfet de Clermont, la délégation de signature sera exercée par Mme Dominique MANGEARD, Secrétaire Générale de la Sous-préfecture de Clermont, à l'exception :

- des lettres adressées aux administrations centrales et régionales, aux parlementaires, aux élus des conseils départemental et régional, ainsi qu'au Préfet de la région des Hauts-de-France ;
- des circulaires aux élus locaux ;
- des arrêtés ayant un caractère réglementaire ;
- des conventions conclues au nom de l'État ;
- des lettres d'observations valant recours gracieux aux fins de retrait ou de modification de l'acte, adressées au titre du contrôle de légalité y compris budgétaire ;

- des concours de la force publique pour les expulsions locatives.

ARTICLE 3 : Par exception aux dispositions mentionnées à l'article 2, délégation est donnée à Mme Dominique MANGEARD, Secrétaire Générale de la Sous-préfecture de Clermont pour signer :

- les lettres adressées aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux lorsqu'il s'agit d'accusé de réception ne comportant aucune décision.

ARTICLE 4 : Délégation de signature permanente est donnée à Mme Dominique MANGEARD, Secrétaire Générale, Mme Blandine CARPENTIER, Mme Véronique FORESTIER, Mme Valérie BOUZLAT pour signer les actes et correspondances relatifs aux :

- dérogations au délai réglementaire d'inhumation et de crémation ;
- autorisations d'inhumation dans les propriétés privées ;
- autorisations de transport de corps ou de cendres en dehors du territoire métropolitain ;
- autorisations de manifestations sportives ne comportant pas de véhicules à moteurs ;
- transmissions n'ayant pas de portée juridique à l'égard des tiers, personnes morales ou physiques ;
- créations, agrandissements, transferts et fermetures des cimetières, déclarations d'utilité publique de l'affectation à un autre usage du sol des cimetières désaffectés.

ARTICLE 5 : Délégation est donnée à M. Michaël CHEVRIER, Sous-préfet de Clermont, en qualité de prescripteur, à l'effet de signer :

- les engagements juridiques relatifs aux budgets de fonctionnement de la sous-préfecture et de la résidence ;
- la constatation du service fait ;
- le pilotage des crédits de paiement incluant la priorisation des paiements.

Tout engagement de dépenses, dans le cadre des dépenses afférentes au fonctionnement de la sous-préfecture, supérieur à 5 000 € TTC doit recevoir le visa préalable du sous-préfet.

Tout engagement de dépenses jusqu'à 4 999 € TTC ne peut être effectué, au-delà de M. Michaël CHEVRIER, Sous-préfet de Clermont, que par Mme Dominique MANGEARD, Secrétaire Générale de la Sous-préfecture de Clermont.

ARTICLE 6 : Délégation est également donnée à M. Michaël CHEVRIER, Sous-préfet de Clermont à l'effet de signer dans le cadre des permanences des membres du corps préfectoral qu'il est amené à assurer pour l'ensemble du département, tout acte, arrêté, correspondance, décision et requête relevant des attributions de l'État dans le département de l'Oise et nécessité par une situation d'urgence, à l'exception :

- 1°/ de la suspension des fonctionnaires de l'État en service dans le département ;
- 2°/ de tout acte, arrêté et décision relatifs à la notation des commissaires de police ;
- 3°/ des ordres de réquisition de la force armée ;
- 4°/ des ordres de réquisition du comptable public ;
- 5°/ des arrêtés de conflits.

Cette délégation comprend la signature de toutes les décisions et tous les actes de procédure prévus par le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

ARTICLE 7 : Par dérogation à l'article 1, M. Michaël CHEVRIER, Sous-préfet de Clermont, ne peut signer les requêtes introductives d'instance devant la juridiction administrative et saisir la chambre régionale des comptes que dans le cadre de l'article 6 du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Durant les congés annuels ou en cas d'absence ou d'empêchement de M. Michaël CHEVRIER, Sous-préfet de Clermont, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée, au titre de la suppléance du corps préfectoral, par M. Dominique LEPIDI, Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise, ou à défaut par M. Jean-Paul VICAT, Sous-préfet de Compiègne.

— 16

— 15

ARTICLE 9 : Toute disposition contraire antérieure à celle du présent arrêté est abrogée.

ARTICLE 10 : Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif d'Amiens peut-être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 11 : Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise et le Sous-préfet de Clermont sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.



PREFET DE L'OISE

Délégation de signature donnée à Monsieur Richard THUMMEL,
Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts,
Directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord

Fait à Beauvais, le 19 DEC. 2019


Le Préfet,

Louis LE FRANC

-:-

LE PRÉFET DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu le règlement (CE) n°300/2008 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2008 relatif à l'instauration de règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile et abrogeant le règlement (CE) n°2320/2002 ;
- Vu le règlement (UE) n° 185/2010 du 4 mars 2010 fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu la décision (CE) n°774/2010 du Conseil prise en application du règlement 185/2010, consolidée modifiée ;
- Vu le code des transports, en particulier ses articles L.6323, L.6326-1, L.6231-1, L.6332-2 à L.6332-4, L.6341-2, L.6342-1, L.6342-2, L.6342-3, L.6343-1 et L.6342-2 ;
- Vu le code de l'Aviation Civile, en particulier ses articles R.213-1.2, R.213-1.3, R.213-1.4, R.213-1.5, R.213-2-1, R.213-3 à R.213-6, R.213-10, R.213-13, R.213-14, R.216.4, R.243-1, R.321-3 à R.321-5, D.131-1 à D.131-10, D.213-1 à D.213-1.12, D.213-1.14 à D.213-1.24, D.232-4, D.233-4, D.242-7, D.242-8 et D.242-9 ;
- Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu la loi n°2015-26 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

-17-

-18-

ARRETE

- Vu le décret n° 2001-26 du 9 janvier 2001 modifiant le code de l'aviation civile (3^{ème} partie) et relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié en particulier par le décret n° 2008-158 du 22 février 2008, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2007-432 du 25 mars 2007 relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie sur les aérodromes de Mayotte, des Iles Wallis et Futuna, de la Polynésie française et de la Nouvelle Calédonie, ainsi qu'à la prévention du péril animalier sur les aérodromes ;
- Vu le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;
- Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile ;
- Vu le décret n°2012-832 du 29 juin 2012 relatif à la sûreté de l'aviation civile et transférant la compétence de certains agréments en matière de sûreté au ministre chargé de l'aviation civile ;
- Vu le décret n°2012-1495 du 27 décembre 2012 relatif aux constructions ou installations nécessaires à la conduite de travaux dans une zone grevée de servitudes aéronautiques ;
- Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- Vu le décret du 11 octobre 2017 nommant M. Louis LE FRANC, Préfet de l'Oise ;
- Vu l'arrêté du 18 janvier 2007 relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes ;
- Vu l'arrêté du 10 avril 2007 relatif à la prévention du péril animalier sur les aérodromes ;
- Vu l'arrêté du 03 décembre 2010 relatif aux mesures de sûreté du fret aérien ;
- Vu l'arrêté du 7 décembre 2015 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;
- Vu l'arrêté ministériel du 4 octobre 2018 portant nomination de M. Richard THUMMEL Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, Directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord ;
- Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise ;

Article 1er : A compter de la publication du présent arrêté, délégation est donnée à M. Richard THUMMEL, Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, Directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- 1) les décisions de rétention d'aéronef français ou étranger qui ne remplit pas les conditions prévues par le code des transports et par le livre 1^{er} du code de l'aviation civile pour se livrer à la circulation aérienne ou dont le pilote a commis une infraction au sens de ces codes, prises en application des dispositions des articles L.6231-1 et L.6231-2 du code des transports ;
- 2) - les décisions prescrivant le balisage de jour et de nuit ou le balisage de jour ou de nuit de tous les obstacles jugés dangereux pour la navigation aérienne.
- les décisions prescrivant l'établissement de dispositifs visuels ou radioélectriques d'aides à la navigation aérienne.
- les décisions de suppression ou de modification de tout dispositif visuel autre qu'un dispositif de balisage maritime ou de signalisation ferroviaire ou routière, de nature à créer une confusion avec les aides visuelles à la navigation aérienne ;
- 3) les autorisations au créateur d'un aérodrome privé ou à usage restreint d'équiper celui-ci d'aides lumineuses ou radioélectriques à la navigation aérienne ou de tous autres dispositifs de télécommunications aéronautiques, prises en application des dispositions des articles D.233-2 et D.233-4 du code de l'aviation civile ;
- 4) les décisions d'agrément, de suspension ou de retrait d'agrément d'organisme de services d'assistance en escale sur les aérodromes, prises en application des articles L. 6326-1 du code des transports et R.216-14 du code de l'aviation civile ;
- 5) les décisions de délivrance, de refus, de suspension et de retrait de l'agrément de sûreté des exploitants d'aérodromes, prises en application des dispositions de l'article R.213-2-1 du code de l'aviation civile ;
- 6) la délivrance des titres d'accès à la zone réservée des aérodromes pour les agents de l'Etat, conformément aux dispositions des articles R.213-3-2 et suivants du code de l'aviation civile ;
- 7) la délivrance, au nom du préfet de l'Oise au vu du résultat favorable de l'enquête effectuée par la police aux frontières, des habilitations, valables trois ans, permettant la délivrance des titres autorisant la circulation dans les zones non librement accessibles des aérodromes, aux zones d'accès restreint et aux installations à usage aéronautique et en particulier, à celles destinées à assurer le contrôle de la circulation aérienne, en application des articles L. 6341-2, L.6343-4 du code des transports et R 213-4 du code de l'aviation civile.
En cas d'avis défavorable de la brigade de la police aux frontières, la décision finale sera de la compétence du préfet ou d'un membre du corps préfectoral ayant reçu délégation de signature. Les habilitations des personnes des sociétés agréées comme « chargeurs connus », « agents habilités » et « fournisseurs habilités d'approvisionnement de bord » devant accéder aux sites sécurisés, établis selon les dispositions de l'article L.6343-3 du code des transports, sont de la compétence de la préfecture après examen de la recevabilité des dossiers par les services de l'aviation civile ;
- 8) les décisions de validation des acquis, d'octroi, de retrait, ou de suspension des agréments des personnels chargés du service de sauvetage et de lutte contre l'incendie, prises en application de l'article D.213-1-6 du code de l'aviation civile ;

- 9) les documents relatifs au contrôle du respect des dispositions applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie par les exploitants d'aérodromes ou les organismes auxquels ils ont confié le service, ainsi que ceux relatifs au contrôle du respect des dispositions relatives à la mise en œuvre de la prévention et de la lutte contre le péril animalier par les exploitants d'aérodromes, en application des articles D.213-1-10, D.213-1-12 et D.213-1-23 du code de l'aviation civile ;
- 10) les documents relatifs à l'organisation de l'examen théorique de présélection du responsable du service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes, conformément à l'arrêté du 18 janvier 2007 susvisé ;
- 11) les dérogations aux hauteurs minimales de vol imposées par la réglementation, en dehors du survol des villes et autres agglomérations, ou des rassemblements de personnes ou d'animaux en plein air, ou le survol de certaines installations ou établissements, prises en application des dispositions du règlement de la circulation aérienne ;
- 12) les autorisations, dans les zones grevées de servitudes aéronautiques, d'installations et équipements concourant à la sécurité de la navigation aérienne et du transport aérien public, ainsi que d'installations nécessaires à la conduite des travaux pour une durée limitée, prises en application des articles D.242-8 et D.242-9 du code de l'aviation civile ;
- 13) les documents de saisine de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) des demandes d'avis concernant l'exploitation de fichiers informatisés.

Article 2 : En cas d'absence ou d'indisponibilité de M. Richard THUMMEL, délégation est consentie aux agents placés sous son autorité dans les limites de leurs attributions, à l'effet de signer les actes ou décisions prévues à l'article 1 suivants :

- M. François-Xavier DULAC, Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, pour les § 1 à 13 inclus ;
- M. Jean-Claude CAYE, Ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, pour les § 1 à 13 inclus ;
- M. Fabien LEMOINE, Ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, pour les § 1 à 13 inclus ;
- M. Florian LINKE, Ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, pour les § 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 11 et 12 ;
- M. Laurent BRETON, Ingénieur hors classe des études et de l'exploitation de l'aviation civile, pour les § 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 11 et 12 ;
- M. Pascal MIARA, Technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, pour les § 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 11 et 12 ;
- Mme Flore GERMACK, Technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, pour les § 5, 6 et 8 ;
- M. Vincent CREUTIN, Technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, pour les § 5 et 6 ;
- Mme Laura THORAVALL, Ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile, pour le § 1 ;
- M. Simon DUPIN, Ingénieur des travaux publics de l'État, pour les § 2, 3, 8, 9 et 10 ;
- M. Eric FAVAREL, Technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, pour les § 2 et 12 ;
- M. Franck BOUNIOL, Technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, pour les § 1 et 11 ;
- M. Daniel COPY, Technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, pour le § 3 ;

Article 3 : Toute disposition contraire à celle du présent arrêté est abrogée.

Article 4 : Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif d'Amiens peut-être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Article 5 : Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise et le Directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Beauvais, le 19 DEC. 2010

Le Préfet,



Louis LE FRANC



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

Arrêté portant présomption de biens sans maître dans la commune de CRISOLLES

- : -

LE PREFET DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L1123-1 à L1123-4, R1123-1 et R1123-2 ;

VU le code civil, notamment ses articles 539 et 713 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU les arrêtés préfectoraux des 28 février 2018 et 21 mars 2019 notifiés aux communes du département concernées, arrêtant la liste des immeubles signalés par le centre des impôts fonciers (direction départementale des finances publiques de l'Oise) satisfaisant aux conditions prévues au 3° de l'article L1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant que les mesures de publicité des arrêtés susvisés ont été remplies conformément à l'article L1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant que les éventuels propriétaires des immeubles listés dans l'arrêté susvisé ne se sont pas fait connaître dans un délai de six mois à dater de l'accomplissement chaque année de la dernière des mesures de publicité de cet arrêté ;

Considérant que la commune de CRISOLLES n'a pas établi de certificat d'affichage ;

Considérant que la commune de CRISOLLES a attesté le 05 décembre 2019 que les publicités de ces arrêtés ont été effectuées ;

Considérant que l'article L1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques dispose que : « (...) Dans le cas où un propriétaire ne s'est pas fait connaître dans un délai de six mois à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité mentionnées au deuxième alinéa du présent article, l'immeuble est présumé sans maître. Le représentant de l'Etat dans le département notifie cette présomption au maire de la commune dans laquelle est situé le bien (...) » ;

Considérant que les conditions de notification de cette présomption au maire de CRISOLLES sont remplies ;

1, place de la préfecture - 60022 Beauvais cedex
Tel : 03 44 06 12 34 - Télécopie : 03 44 45 39 00
Courriel : prefecture@oise.gouv.fr - Site Internet : www.oise.gouv.fr

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Oise ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Sont présumés sans maître au sens de l'article L1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques, les immeubles situés sur le territoire de la commune de CRISOLLES, parcelles cadastrées section **ZC 35** et **CZ 36** ;

Il s'agit d'immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu, qui ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lesquels, depuis plus de trois ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers.

ARTICLE 2 : La commune de CRISOLLES peut, par délibération du conseil municipal, incorporer les immeubles listés à l'article 1 du présent arrêté dans le domaine communal. Cette incorporation devra ensuite être constatée par arrêté du maire.

ARTICLE 3 : À défaut de délibération prise dans un délai de six mois à compter de la notification du présent arrêté, la propriété des immeubles listés à l'article 1 du présent arrêté sera attribuée à l'État, sous réserve des dispositions particulières prévues par l'article L1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques, pour les biens situés dans l'une des zones définies à l'article L. 322-1 du code de l'environnement. Le transfert du bien sera, le cas échéant, constaté par arrêté préfectoral.

ARTICLE 4 : Les bois et forêts acquis en application du présent arrêté sont soumis au régime forestier prévu à l'article L211-1 du code forestier à l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de l'incorporation au domaine communal ou du transfert dans le domaine de l'État. Dans ce délai, il peut être procédé à toute opération foncière.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 6 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise et le maire de CRISOLLES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Fait à Beauvais, le **19 DEC. 2019**

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Dominique LEPIDI

1, place de la préfecture - 60022 Beauvais cedex
Tel : 03 44 06 12 34 - Télécopie : 03 44 45 39 00
Courriel : prefecture@oise.gouv.fr - Site Internet : www.oise.gouv.fr

PRÉFET DE L'OISE

Direction des collectivités locales et des élections
Bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme

Arrêté portant habilitation à réaliser les analyses d'impact
exigées dans la composition des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale

Le Préfet de l'Oise

Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de commerce, notamment ses articles L.752-6 et R.752-6-1 à 6-3 ;

Vu la loi 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L.752-6 du code de commerce ;

Vu la demande d'habilitation, déposée le 06 novembre 2019 par Messieurs David SARRAZIN et Arnaud ERNST, directeurs associés, représentant AID Observatoire - SARL COMMERCITE sise 3 avenue Condorcet - 69100 Villeurbanne ;

Vu les pièces annexées à la demande comprenant notamment le formulaire d'habilitation, les extraits de casier judiciaire de moins de 3 mois, les justificatifs de diplômes, les copies des pièces d'identité, la présentation des moyens et des outils de collecte et d'analyse pour réaliser l'analyse d'impact ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : **habilitation** : AID Observatoire - SARL COMMERCITE sise 3 avenue Condorcet - 69100 Villeurbanne représentée par Messieurs David SARRAZIN et Arnaud ERNST, directeurs associés, est habilitée à réaliser l'analyse d'impact prévue par l'article L.752-6-III du code de commerce, pour les projets d'aménagements commerciaux situés dans le département de l'Oise.

Le numéro d'habilitation est EI-09-2019-60.

Les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation sont les suivantes :

- M. Arnaud ERNST
- Mme Myriam MAGAND
- M. David SARRAZIN

./...

28

ARTICLE 2 : **déclaration des modifications** : toute modification dans les indications fournies dans le dossier présenté à l'appui de la demande d'habilitation doit être déclarée dans les deux mois au préfet de l'Oise.

ARTICLE 3 : **durée de l'habilitation** : cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans non renouvelable par tacite reconduction. La demande de renouvellement devra être déposée 3 mois avant la date d'expiration de l'habilitation.

ARTICLE 4 : **motifs de suspension de l'habilitation** : cette habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

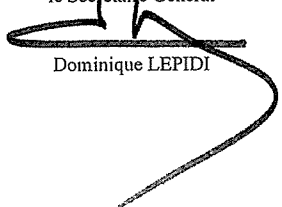
- non respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles R.752-6, R.752-6-1 et 6-2 du code de commerce ;
- non exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

ARTICLE 5 : **délais et voies de recours** : la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Amiens dans le délai de deux mois suivant sa publication. Le tribunal peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 : **exécution de l'arrêté** : Le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Beauvais, le 20 DEC. 2019

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général


Dominique LEPIDI

-2a

PRÉFET DE L'OISE

Arrêté portant habilitation à réaliser les analyses d'impact
exigées dans la composition des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale

Le Préfet de l'Oise

Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de commerce, notamment ses articles L.752-6 et R.752-6-1 à 6-3 ;

Vu la loi 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L.752-6 du code de commerce ;

Vu la demande d'habilitation, déposée le 06 novembre 2019 par Mme Amélie DU RIVAU, présidente, représentant la SASU Du Rivau Consulting - 34 rue Vignon 75009 PARIS ;

Vu les pièces annexées à la demande comprenant notamment le formulaire d'habilitation, l'extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois, les justificatifs de diplômes, la copie de la pièce d'identité, la présentation des moyens et des outils de collecte et d'analyse pour réaliser l'analyse d'impact ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : habilitation : La SASU Du Rivau Consulting - 34 rue Vigner 75009 PARIS représentée par Mme Amélie DU RIVAU, présidente, est habilitée à réaliser l'analyse d'impact prévue par l'article L.752-6-III du code de commerce, pour les projets d'aménagements commerciaux situés dans le département de l'Oise.

Le numéro d'habilitation est EI-10-2019-60.

La personne affectée à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation est :

- Mme Amélie DU RIVAU.

ARTICLE 2 : déclaration des modifications : toute modification dans les indications fournies dans le dossier présenté à l'appui de la demande d'habilitation doit être déclarée dans les deux mois au préfet de l'Oise.

ARTICLE 3 : durée de l'habilitation : cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans non renouvelable par tacite reconduction. La demande de renouvellement devra être déposée 3 mois avant la date d'expiration de l'habilitation.

ARTICLE 4 : motifs de suspension de l'habilitation : cette habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

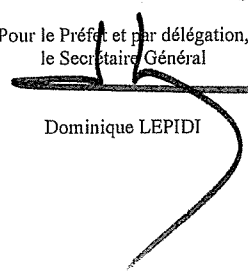
- non respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles R.752-6, R.752-6-1 et 6-2 du code de commerce ;
- non exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

ARTICLE 5 : délais et voies de recours : la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Amiens dans le délai de deux mois suivant sa publication. Le tribunal peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 : exécution de l'arrêté : Le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Beauvais, le 20 DEC. 2019

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général


Dominique LEPIDI

Arrêté DOS-PP60-2019-02 relatif à la garde départementale des entreprises privées de transports sanitaires terrestre pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020 pour le département de l'Oise.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.6312-1 à L.6312-5 et R.6312-1 à R.6312-23 et R.6312-29 à R.6314-6 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé et les Unions Régionales de Professionnels de Santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 juillet 2003 fixant les périodes de la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire ;

Vu l'arrêté en date du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;

Vu l'arrêté DOS-SDA-2018-179 fixant le cahier des charges de la garde ambulancière du département de l'Oise en date du 9 mai 2018 fixant les conditions d'organisation de la garde ambulancière ;

Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts-de-France Monsieur Étienne CHAMPION ;

Vu la décision du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France du 09 Octobre 2019 portant délégations de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France ;

Vu les tableaux de garde établis pour la période du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2020 et proposés par l'Association des Transporteurs Sanitaires Urgents de l'Oise (ATSU 60) ;

Vu l'avis du sous-comité des transports sanitaires du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires de l'Oise, en date du 06 Décembre 2019 ;

ARRETE

Article 1 : La garde départementale des entreprises de transports sanitaires des 7 secteurs que comporte le département de l'Oise est assurée conformément aux tableaux ci-annexés, pour la période du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2020.

Article 2 : La garde s'effectuera de la manière suivante :

- toutes les nuits de 20 heures le soir au lendemain 8 heures du matin
- les samedis, dimanches et jours fériés de 8 heures du matin à 20 heures le soir.

Article 3 : Les obligations du service de garde ne font pas obstacle aux obligations générales liées à l'agrément du transporteur sanitaire fixées aux articles L.6312-1 à L.6312-5 et R.6312-1 à R.6312-23 du code de la santé publique.

Article 4 : En application de l'article R6312-23 du code de la santé publique, pendant la garde, toutes les demandes de transports sanitaires urgents sont adressées au service d'aide médicale urgente.

Les entreprises de transports sanitaires mentionnées au tableau de garde, pendant toute la durée de cette dernière :

1° Répondent aux appels du service d'aide médicale urgente ;

2° Mobilisent un équipage et un véhicule dont l'activité est réservée aux seuls transports demandés par le service d'aide médicale urgente ;

3° Assurent les transports demandés par le service d'aide médicale urgente dans les délais fixés par celui-ci ;

4° Informent le centre de réception et de régulation des appels médicaux du service d'aide médicale urgente de leur départ en mission et de l'achèvement de celle-ci, et de tout événement retardant ou empêchant leur arrivée sur les lieux ;

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié au SAMU 60, à la caisse primaire d'assurance maladie de l'Oise, à l'Association des Transporteurs Sanitaires Urgents de l'Oise (ATSU 60), aux entreprises de transports sanitaires du département, aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours de l'Oise (SDIS 60) et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Hauts-de-France et de la Préfecture de l'Oise.

Article 6 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours accessible sur le site www.telerecours.fr

Fait à Lille le **12 DEC. 2019**

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation,



Arnaud CORVAISIER

SECTEUR 1 - MARSEILLE EN BEAUVAISIS

La société référente du secteur est indiquée par un croix :

Société référente du secteur	N° d'agrément	NOM DE LA SOCIETE	COMMUNE d'IMPLANTATION
	60-63	AMBULANCES BOURGUIGNON	SONGEONS
	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
	60-117B	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	MARSEILLE EN BEAUVAISIS
	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE

PERIODE LIGNE DE GARDE n°1

Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
Me	mercredi 1er janvier 2020	Jour (8h - 20h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
Me	mercredi 1er janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
J	jeudi, janvier 02, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
V	vendredi, janvier 03, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
Sjour	samedi, janvier 04, 2020	Jour (8h - 20h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
S	samedi, janvier 04, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
Djour	dimanche, janvier 05, 2020	Jour (8h - 20h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
D	dimanche, janvier 05, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
L	lundi, janvier 06, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
Ma	mardi, janvier 07, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
Me	mercredi, janvier 08, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
J	jeudi, janvier 09, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
V	vendredi, janvier 10, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
Sjour	samedi, janvier 11, 2020	Jour (8h - 20h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
S	samedi, janvier 11, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
Djour	dimanche, janvier 12, 2020	Jour (8h - 20h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
D	dimanche, janvier 12, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
L	lundi, janvier 13, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
Ma	mardi, janvier 14, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
Me	mercredi, janvier 15, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
J	jeudi, janvier 16, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
V	vendredi, janvier 17, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
Sjour	samedi 18 janvier 2020	Jour (8h - 20h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
S	samedi 18 janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
Djour	dimanche, janvier 19, 2020	Jour (8h - 20h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
D	dimanche, janvier 19, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
L	lundi, janvier 20, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
Ma	mardi, janvier 21, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
Me	mercredi, janvier 22, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
J	jeudi, janvier 23, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
V	vendredi, janvier 24, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
Sjour	samedi, janvier 25, 2020	Jour (8h - 20h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE

-8-

Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
S	samedi, janvier 25, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
Djour	dimanche, janvier 26, 2020	Jour (8h - 20h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
D	dimanche, janvier 26, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
L	lundi, janvier 27, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
Ma	mardi, janvier 28, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
Me	mercredi, janvier 29, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
J	jeudi, janvier 30, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
V	vendredi, janvier 31, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
Sjour	samedi, février 01, 2020	Jour (8h - 20h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
S	samedi, février 01, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
Djour	dimanche, février 02, 2020	Jour (8h - 20h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
D	dimanche, février 02, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
L	lundi, février 03, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
Ma	mardi, février 04, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
Me	mercredi, février 05, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
J	jeudi, février 06, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
V	vendredi, février 07, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
Sjour	samedi, février 08, 2020	Jour (8h - 20h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
S	samedi, février 08, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
Djour	dimanche, février 09, 2020	Jour (8h - 20h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
D	dimanche, février 09, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
L	lundi, février 10, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
Ma	mardi, février 11, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
Me	mercredi, février 12, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
J	jeudi, février 13, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
V	vendredi, février 14, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
Sjour	samedi, février 15, 2020	Jour (8h - 20h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
S	samedi, février 15, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
Djour	dimanche, février 16, 2020	Jour (8h - 20h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
D	dimanche, février 16, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
L	lundi, février 17, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
Ma	mardi, février 18, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
Me	mercredi, février 19, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
J	jeudi, février 20, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
V	vendredi, février 21, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
Sjour	samedi, février 22, 2020	Jour (8h - 20h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
S	samedi, février 22, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
Djour	dimanche, février 23, 2020	Jour (8h - 20h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
D	dimanche, février 23, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
L	lundi, février 24, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
Ma	mardi, février 25, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
Me	mercredi, février 26, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
J	jeudi, février 27, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
V	vendredi, février 28, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
Sjour	samedi, février 29, 2020	Jour (8h - 20h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
S	samedi, février 29, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
Djour	dimanche, mars 01, 2020	Jour (8h - 20h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
D	dimanche, mars 01, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
L	lundi, mars 02, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
Ma	mardi, mars 03, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
Me	mercredi, mars 04, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
J	jeudi, mars 05, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
V	vendredi, mars 06, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS

-38-

	Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
86	Sjour	samedi, mars 07, 2020	Jour (8h - 20h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
87	S	samedi, mars 07, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
88	Djour	dimanche, mars 08, 2020	Jour (8h - 20h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
89	D	dimanche, mars 08, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
90	L	lundi, mars 09, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
91	Ma	mardi, mars 10, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
92	Me	mercredi, mars 11, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
93	J	jeudi, mars 12, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
94	V	vendredi, mars 13, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
95	Sjour	samedi, mars 14, 2020	Jour (8h - 20h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
96	S	samedi, mars 14, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
97	Djour	dimanche, mars 15, 2020	Jour (8h - 20h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
98	D	dimanche, mars 15, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
99	L	lundi, mars 16, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
100	Ma	mardi, mars 17, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
101	Me	mercredi, mars 18, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
102	J	jeudi, mars 19, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
103	V	vendredi, mars 20, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
104	Sjour	samedi, mars 21, 2020	Jour (8h - 20h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
105	S	samedi, mars 21, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
106	Djour	dimanche, mars 22, 2020	Jour (8h - 20h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
107	D	dimanche, mars 22, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
108	L	lundi, mars 23, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
109	Ma	mardi, mars 24, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
110	Me	mercredi, mars 25, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
111	J	jeudi, mars 26, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
112	V	vendredi, mars 27, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
113	Sjour	samedi, mars 28, 2020	Jour (8h - 20h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
114	S	samedi, mars 28, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
115	Djour	dimanche, mars 29, 2020	Jour (8h - 20h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
116	D	dimanche, mars 29, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
117	L	lundi, mars 30, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
118	Ma	mardi, mars 31, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
119	Me	mercredi, avril 01, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
120	J	jeudi, avril 02, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
121	V	vendredi, avril 03, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
122	Sjour	samedi, avril 04, 2020	Jour (8h - 20h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
123	S	samedi, avril 04, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
124	Djour	dimanche, avril 05, 2020	Jour (8h - 20h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
125	D	dimanche, avril 05, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
126	L	lundi, avril 06, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
127	Ma	mardi, avril 07, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
128	Me	mercredi, avril 08, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
129	J	jeudi, avril 09, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
130	V	vendredi, avril 10, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
131	Sjour	samedi, avril 11, 2020	Jour (8h - 20h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
132	S	samedi, avril 11, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
133	Djour	dimanche, avril 12, 2020	Jour (8h - 20h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
134	D	dimanche, avril 12, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
135	JFéré	lundi, avril 13, 2020	Jour (8h - 20h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
136	L	lundi, avril 13, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
137	Ma	mardi, avril 14, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
138	Me	mercredi, avril 15, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND

	Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
139	J	jeudi, avril 16, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
140	V	vendredi, avril 17, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
141	Sjour	samedi, avril 18, 2020	Jour (8h - 20h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
142	S	samedi, avril 18, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
143	Djour	dimanche, avril 19, 2020	Jour (8h - 20h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
144	D	dimanche, avril 19, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
145	L	lundi, avril 20, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
146	Ma	mardi, avril 21, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
147	Me	mercredi, avril 22, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
148	J	jeudi, avril 23, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
149	V	vendredi, avril 24, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
150	Sjour	samedi, avril 25, 2020	Jour (8h - 20h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
151	S	samedi, avril 25, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
152	Djour	dimanche, avril 26, 2020	Jour (8h - 20h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
153	D	dimanche, avril 26, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
154	L	lundi, avril 27, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
155	Ma	mardi, avril 28, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
156	Me	mercredi, avril 29, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
157	J	jeudi, avril 30, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
158	JFéré	vendredi, mai 01, 2020	Jour (8h - 20h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
159	Ve	vendredi, mai 01, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
160	Sjour	samedi, mai 02, 2020	Jour (8h - 20h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
161	S	samedi, mai 02, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
162	Djour	dimanche, mai 03, 2020	Jour (8h - 20h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
163	D	dimanche, mai 03, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
164	L	lundi, mai 04, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
165	Ma	mardi, mai 05, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
166	Me	mercredi, mai 06, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
167	J	jeudi, mai 07, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
168	JFéré	vendredi, mai 08, 2020	Jour (8h - 20h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
169	V	vendredi, mai 08, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
170	Sjour	samedi, mai 09, 2020	Jour (8h - 20h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
171	S	samedi, mai 09, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
172	Djour	dimanche, mai 10, 2020	Jour (8h - 20h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
173	D	dimanche, mai 10, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
174	L	lundi, mai 11, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
175	Ma	mardi, mai 12, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
176	Me	mercredi, mai 13, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
177	J	jeudi, mai 14, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
178	V	vendredi, mai 15, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
179	Sjour	samedi, mai 16, 2020	Jour (8h - 20h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
180	S	samedi, mai 16, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
181	Djour	dimanche, mai 17, 2020	Jour (8h - 20h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
182	D	dimanche, mai 17, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
183	L	lundi, mai 18, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
184	Ma	mardi, mai 19, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
185	Me	mercredi, mai 20, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
186	JFéré	jeudi, mai 21, 2020	Jour (8h - 20h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
187	J	jeudi, mai 21, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
188	V	vendredi, mai 22, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
189	Sjour	samedi, mai 23, 2020	Jour (8h - 20h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
190	S	samedi, mai 23, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
191	Djour	dimanche, mai 24, 2020	Jour (8h - 20h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS

	Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
192	D	dimanche, mai 24, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
193	L	lundi, mai 25, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
194	Ma	mardi, mai 26, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
195	Me	mercredi, mai 27, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
196	J	jeudi, mai 28, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
197	V	vendredi, mai 29, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
198	Sjour	samedi, mai 30, 2020	Jour (8h - 20h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
199	S	samedi, mai 30, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
200	Djour	dimanche, mai 31, 2020	Jour (8h - 20h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
201	D	dimanche, mai 31, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
202	JFérié	lundi, juin 01, 2020	Jour (8h - 20h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
203	L	lundi, juin 01, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
204	Ma	mardi, juin 02, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
205	Me	mercredi, juin 03, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
206	J	jeudi, juin 04, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
207	V	vendredi, juin 05, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
208	Sjour	samedi, juin 06, 2020	Jour (8h - 20h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
209	S	samedi, juin 06, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
210	Djour	dimanche, juin 07, 2020	Jour (8h - 20h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
211	D	dimanche, juin 07, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
212	L	lundi, juin 08, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
213	Ma	mardi, juin 09, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
214	Me	mercredi, juin 10, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
215	J	jeudi, juin 11, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
216	V	vendredi, juin 12, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
217	Sjour	samedi, juin 13, 2020	Jour (8h - 20h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
218	S	samedi, juin 13, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
219	Djour	dimanche, juin 14, 2020	Jour (8h - 20h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
220	D	dimanche, juin 14, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
221	L	lundi, juin 15, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
222	Ma	mardi, juin 16, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
223	Me	mercredi, juin 17, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
224	J	jeudi, juin 18, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
225	V	vendredi, juin 19, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
226	Sjour	samedi, juin 20, 2020	Jour (8h - 20h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
227	S	samedi, juin 20, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
228	Djour	dimanche, juin 21, 2020	Jour (8h - 20h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
229	D	dimanche, juin 21, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
230	L	lundi, juin 22, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
231	Ma	mardi, juin 23, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
232	Me	mercredi, juin 24, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
233	J	jeudi, juin 25, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
234	V	vendredi, juin 26, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
235	Sjour	samedi, juin 27, 2020	Jour (8h - 20h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
236	S	samedi, juin 27, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
237	Djour	dimanche, juin 28, 2020	Jour (8h - 20h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
238	D	dimanche, juin 28, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
239	L	lundi, juin 29, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
240	Ma	mardi, juin 30, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE

SECTEUR 2 - BEAUVAIS

La société référente du secteur est indiquée par une croix :

Société référente du secteur	N° d'agrément	NOM DE LA SOCIETE	COMMUNE d'IMPLANTATION
	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
	60-64	AMBULANCES DE BEAUVAIS	TILLE
	60-122A	AMBULANCES MARTIAL	ONS EN BRAY
	60-122B	AMBULANCES MARTIAL	AUNEUIL
	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN
	60-127B	AMBULANCES WALLET	BRESLES
	60-127D	AMBULANCES WALLET	BEAUVAIS
	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS

PERIODE

Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
1	mercredi 3er janvier 2020	Jour (8h - 20h)	60-127	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN
2	mercredi 3er janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN
3	jeudi 2 janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS
4	vendredi 3 janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN
5	samedi 4 janvier 2020	Jour (8h - 20h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS
6	samedi 4 janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN
7	dimanche 5 janvier 2020	Jour (8h - 20h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS
8	dimanche 5 janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN
9	lundi 6 janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN
10	mercredi 7 janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN
11	jeudi 9 janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN
12	jeudi 9 janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN
13	vendredi 10 janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN
14	samedi 11 janvier 2020	Jour (8h - 20h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS
15	samedi 11 janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN
16	dimanche 12 janvier 2020	Jour (8h - 20h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS

LIGNE DE GARDE n°2

N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
60-64	AMBULANCES DE BEAUVAIS	TILLE
60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	TILLE
60-64	AMBULANCES DE BEAUVAIS	BEAUVAIS
60-15	AMBULANCES DE BEAUVAIS	BEAUVAIS
60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	TILLE
60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	TILLE

LIGNE DE GARDE n°1

N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
60-64	AMBULANCES DE BEAUVAIS	BEAUVAIS
60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
60-64	AMBULANCES DE BEAUVAIS	BEAUVAIS
60-15	AMBULANCES DE BEAUVAIS	BEAUVAIS
60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
60-64	AMBULANCES DE BEAUVAIS	BEAUVAIS
60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
60-64	AMBULANCES DE BEAUVAIS	BEAUVAIS

239	L	lundi 29 juin 2020	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation	Nom de la société	Commune d'implantation
240	Ma	mercredi 30 juin 2020	Nuit (20h - 8h) Nuit (20h - 8h)	60 - 127 60 - 127	AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THEBAIN BAILLEUL SUR THEBAIN	AMBULANCES DU BEAUVAISIS AMBULANCES DU BEAUVAISIS	BEAUVAIS BEAUVAIS

-48

SECTEUR 3 - MERU

La société référente du secteur est indiquée par une croix :

Société référente du secteur	N° d'agrément	NOM DE LA SOCIETE	COMMUNE d'IMPLANTATION
	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN

PERIODE		LIGNE DE GARDE n°1			
Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
Me	mercredi 1er janvier 2020	Jour (8h - 20h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
Me	mercredi 1er janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
J	jeudi, janvier 02, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
V	vendredi, janvier 03, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
S	samedi, janvier 04, 2020	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
S	samedi, janvier 04, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
D	dimanche, janvier 05, 2020	Jour (8h - 20h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
D	dimanche, janvier 05, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN
L	lundi, janvier 06, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
Ma	mardi, janvier 07, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
Me	mercredi, janvier 08, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
J	jeudi, janvier 09, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
V	vendredi, janvier 10, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
S	samedi, janvier 11, 2020	Jour (8h - 20h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
S	samedi, janvier 11, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
D	dimanche, janvier 12, 2020	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
D	dimanche, janvier 12, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
L	lundi, janvier 13, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
Ma	mardi, janvier 14, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
Me	mercredi, janvier 15, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
J	jeudi, janvier 16, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN
V	vendredi, janvier 17, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
S	samedi 18 janvier 2020	Jour (8h - 20h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
S	samedi 18 janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
D	dimanche, janvier 19, 2020	Jour (8h - 20h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN
D	dimanche, janvier 19, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
L	lundi, janvier 20, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
Ma	mardi, janvier 21, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
Me	mercredi, janvier 22, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
J	jeudi, janvier 23, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
V	vendredi, janvier 24, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
S	samedi, janvier 25, 2020	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES

-46

	Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
33	S	samedi, janvier 25, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
34	Djour	dimanche, janvier 26, 2020	Jour (8h - 20h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
35	D	dimanche, janvier 26, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
36	L	lundi, janvier 27, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
37	Ma	mardi, janvier 28, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
38	Me	mercredi, janvier 29, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN
39	J	jeudi, janvier 30, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
40	V	vendredi, janvier 31, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
41	Sjour	samedi, février 01, 2020	Jour (8h - 20h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
42	S	samedi, février 01, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
43	Djour	dimanche, février 02, 2020	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
44	D	dimanche, février 02, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
45	L	lundi, février 03, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
46	Ma	mardi, février 04, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
47	Me	mercredi, février 05, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
48	J	jeudi, février 06, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
49	V	vendredi, février 07, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
50	Sjour	samedi, février 08, 2020	Jour (8h - 20h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
51	S	samedi, février 08, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
52	Djour	dimanche, février 09, 2020	Jour (8h - 20h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
53	D	dimanche, février 09, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN
54	L	lundi, février 10, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
55	Ma	mardi, février 11, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
56	Me	mercredi, février 12, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
57	J	jeudi, février 13, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
58	V	vendredi, février 14, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
59	Sjour	samedi, février 15, 2020	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
60	S	samedi, février 15, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
61	Djour	dimanche, février 16, 2020	Jour (8h - 20h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
62	D	dimanche, février 16, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
63	L	lundi, février 17, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
64	Ma	mardi, février 18, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
65	Me	mercredi, février 19, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
66	J	jeudi, février 20, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
67	V	vendredi, février 21, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN
68	Sjour	samedi, février 22, 2020	Jour (8h - 20h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
69	S	samedi, février 22, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN
70	Djour	dimanche, février 23, 2020	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
71	D	dimanche, février 23, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
72	L	lundi, février 24, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
73	Ma	mardi, février 25, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
74	Me	mercredi, février 26, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
75	J	jeudi, février 27, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
76	V	vendredi, février 28, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
77	Sjour	samedi, février 29, 2020	Jour (8h - 20h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
78	S	samedi, février 29, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
79	Djour	dimanche, mars 01, 2020	Jour (8h - 20h)	60-100A	AMBULANCES DE CHAMBLY	TRIE CHÂTEAU
80	D	dimanche, mars 01, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
81	L	lundi, mars 02, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
82	Ma	mardi, mars 03, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
83	Me	mercredi, mars 04, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN
84	J	jeudi, mars 05, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU

-65-

	Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
85	V	vendredi, mars 06, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
86	Sjour	samedi, mars 07, 2020	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
87	S	samedi, mars 07, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
88	Djour	dimanche, mars 08, 2020	Jour (8h - 20h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
89	D	dimanche, mars 08, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
90	L	lundi, mars 09, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
91	Ma	mardi, mars 10, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
92	Me	mercredi, mars 11, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
93	J	jeudi, mars 12, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
94	V	vendredi, mars 13, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
95	Sjour	samedi, mars 14, 2020	Jour (8h - 20h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
96	S	samedi, mars 14, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
97	Djour	dimanche, mars 15, 2020	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
98	D	dimanche, mars 15, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
99	L	lundi, mars 16, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN
100	Ma	mardi, mars 17, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
101	Me	mercredi, mars 18, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
102	J	jeudi, mars 19, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
103	V	vendredi, mars 20, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
104	Sjour	samedi, mars 21, 2020	Jour (8h - 20h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
105	S	samedi, mars 21, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
106	Djour	dimanche, mars 22, 2020	Jour (8h - 20h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
107	D	dimanche, mars 22, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
108	L	lundi, mars 23, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
109	Ma	mardi, mars 24, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
110	Me	mercredi, mars 25, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
111	J	jeudi, mars 26, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
112	V	vendredi, mars 27, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
113	Sjour	samedi, mars 28, 2020	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
114	S	samedi, mars 28, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN
115	Djour	dimanche, mars 29, 2020	Jour (8h - 20h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
116	D	dimanche, mars 29, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
117	L	lundi, mars 30, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
118	Ma	mardi, mars 31, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
119	Me	mercredi, avril 01, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
120	J	jeudi, avril 02, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
121	V	vendredi, avril 03, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
122	Sjour	samedi, avril 04, 2020	Jour (8h - 20h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN
123	S	samedi, avril 04, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
124	Djour	dimanche, avril 05, 2020	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
125	D	dimanche, avril 05, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
126	L	lundi, avril 06, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
127	Ma	mardi, avril 07, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
128	Me	mercredi, avril 08, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
129	J	jeudi, avril 09, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
130	V	vendredi, avril 10, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN
131	Sjour	samedi, avril 11, 2020	Jour (8h - 20h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
132	S	samedi, avril 11, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
133	Djour	dimanche, avril 12, 2020	Jour (8h - 20h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
134	D	dimanche, avril 12, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
135	Jféfé	lundi, avril 13, 2020	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
136	L	lundi, avril 13, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS

-66-

	Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
137	Ma	mardi, avril 14, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
138	Me	mercredi, avril 15, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
139	J	jeudi, avril 16, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
140	V	vendredi, avril 17, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
141	Sjour	samedi, avril 18, 2020	Jour (8h - 20h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
142	S	samedi, avril 18, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-180	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
143	Djour	dimanche, avril 19, 2020	Jour (8h - 20h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN
144	D	dimanche, avril 19, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
145	L	lundi, avril 20, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
146	Ma	mardi, avril 21, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
147	Me	mercredi, avril 22, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN
148	J	jeudi, avril 23, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
149	V	vendredi, avril 24, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
150	Sjour	samedi, avril 25, 2020	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
151	S	samedi, avril 25, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
152	Djour	dimanche, avril 26, 2020	Jour (8h - 20h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
153	D	dimanche, avril 26, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
154	L	lundi, avril 27, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
155	Ma	mardi, avril 28, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
156	Me	mercredi, avril 29, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
157	J	jeudi, avril 30, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
158	JFérié	vendredi, mai 01, 2020	Jour (8h - 20h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
159	Ve	vendredi, mai 01, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
160	Sjour	samedi, mai 02, 2020	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
161	S	samedi, mai 02, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
162	Djour	dimanche, mai 03, 2020	Jour (8h - 20h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
163	D	dimanche, mai 03, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
164	L	lundi, mai 04, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
165	Ma	mardi, mai 05, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN
166	Me	mercredi, mai 06, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
167	J	jeudi, mai 07, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
168	JFérié	vendredi, mai 08, 2020	Jour (8h - 20h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
169	V	vendredi, mai 08, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
170	Sjour	samedi, mai 09, 2020	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
171	S	samedi, mai 09, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
172	Djour	dimanche, mai 10, 2020	Jour (8h - 20h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
173	D	dimanche, mai 10, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
174	L	lundi, mai 11, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
175	Ma	mardi, mai 12, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
176	Me	mercredi, mai 13, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
177	J	jeudi, mai 14, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
178	V	vendredi, mai 15, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
179	Sjour	samedi, mai 16, 2020	Jour (8h - 20h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
180	S	samedi, mai 16, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN
181	Djour	dimanche, mai 17, 2020	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
182	D	dimanche, mai 17, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
183	L	lundi, mai 18, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
184	Ma	mardi, mai 19, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
185	Me	mercredi, mai 20, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
186	JFérié	jeudi, mai 21, 2020	Jour (8h - 20h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
187	J	jeudi, mai 21, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
188	V	vendredi, mai 22, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS

	Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
189	Sjour	samedi, mai 23, 2020	Jour (8h - 20h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN
190	S	samedi, mai 23, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
191	Djour	dimanche, mai 24, 2020	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
192	D	dimanche, mai 24, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
193	L	lundi, mai 25, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
194	Ma	mardi, mai 26, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
195	Me	mercredi, mai 27, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
196	J	jeudi, mai 28, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
197	V	vendredi, mai 29, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN
198	Sjour	samedi, mai 30, 2020	Jour (8h - 20h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
199	S	samedi, mai 30, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
200	Djour	dimanche, mai 31, 2020	Jour (8h - 20h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
201	D	dimanche, mai 31, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
202	JFérié	lundi, juin 01, 2020	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
203	L	lundi, juin 01, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
204	Ma	mardi, juin 02, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
205	Me	mercredi, juin 03, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
206	J	jeudi, juin 04, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
207	V	vendredi, juin 05, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
208	Sjour	samedi, juin 06, 2020	Jour (8h - 20h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
209	S	samedi, juin 06, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
210	Djour	dimanche, juin 07, 2020	Jour (8h - 20h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN
211	D	dimanche, juin 07, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
212	L	lundi, juin 08, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
213	Ma	mardi, juin 09, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
214	Me	mercredi, juin 10, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN
215	J	jeudi, juin 11, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
216	V	vendredi, juin 12, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
217	Sjour	samedi, juin 13, 2020	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
218	S	samedi, juin 13, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
219	Djour	dimanche, juin 14, 2020	Jour (8h - 20h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
220	D	dimanche, juin 14, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
221	L	lundi, juin 15, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
222	Ma	mardi, juin 16, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
223	Me	mercredi, juin 17, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
224	J	jeudi, juin 18, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
225	V	vendredi, juin 19, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
226	Sjour	samedi, juin 20, 2020	Jour (8h - 20h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
227	S	samedi, juin 20, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
228	Djour	dimanche, juin 21, 2020	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
229	D	dimanche, juin 21, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
230	L	lundi, juin 22, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN
231	Ma	mardi, juin 23, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
232	Me	mercredi, juin 24, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
233	J	jeudi, juin 25, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
234	V	vendredi, juin 26, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
235	Sjour	samedi, juin 27, 2020	Jour (8h - 20h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
236	S	samedi, juin 27, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
237	Djour	dimanche, juin 28, 2020	Jour (8h - 20h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
238	D	dimanche, juin 28, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
239	L	lundi, juin 29, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
240	Ma	mardi, juin 30, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES

64

48

SECTEUR 4 - SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE

La société référente du secteur est indiquée par une croix :

Société référente du secteur	N° d'agrément	NOM DE LA SOCIETE	COMMUNE d'IMPLANTATION
	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
	60-45D	AMBULANCES DHINAUT	CLERMONT
	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL

PERIODE		LIGNE DE GARDE n°1				
Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation	
1	JFérié	mercredi, janvier 01, 2020	Jour (8h - 20h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
2	Me	mercredi, janvier 01, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-45D	AMBULANCES DHINAUT	CLERMONT
3	J	jeudi, janvier 02, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
4	V	vendredi, janvier 03, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
5	Sjour	samedi, janvier 04, 2020	Jour (8h - 20h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
6	S	samedi, janvier 04, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
7	Djour	dimanche, janvier 05, 2020	Jour (8h - 20h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
8	D	dimanche, janvier 05, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
9	L	lundi, janvier 06, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
10	Ma	mardi, janvier 07, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
11	Me	mercredi, janvier 08, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
12	J	jeudi, janvier 09, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
13	V	vendredi, janvier 10, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
14	Sjour	samedi, janvier 11, 2020	Jour (8h - 20h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
15	S	samedi, janvier 11, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
16	Djour	dimanche, janvier 12, 2020	Jour (8h - 20h)	60-45D	AMBULANCES DHINAUT	CLERMONT
17	D	dimanche, janvier 12, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
18	L	lundi, janvier 13, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
19	Ma	mardi, janvier 14, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
20	Me	mercredi, janvier 15, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
21	J	jeudi, janvier 16, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
22	V	vendredi, janvier 17, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
23	Sjour	samedi, janvier 18, 2020	Jour (8h - 20h)	60-45D	AMBULANCES DHINAUT	CLERMONT
24	S	samedi, janvier 18, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
25	Djour	dimanche, janvier 19, 2020	Jour (8h - 20h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
26	D	dimanche, janvier 19, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
27	L	lundi, janvier 20, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
28	Ma	mardi, janvier 21, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
29	Me	mercredi, janvier 22, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
30	J	jeudi, janvier 23, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
31	V	vendredi, janvier 24, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
32	Sjour	samedi, janvier 25, 2020	Jour (8h - 20h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE

69

Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation	
33	S	samedi, janvier 25, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
34	Djour	dimanche, janvier 26, 2020	Jour (8h - 20h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
35	D	dimanche, janvier 26, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
36	L	lundi, janvier 27, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
37	Ma	mardi, janvier 28, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
38	Me	mercredi, janvier 29, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
39	J	jeudi, janvier 30, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
40	V	vendredi, janvier 31, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
41	Sjour	samedi, février 01, 2020	Jour (8h - 20h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
42	S	samedi, février 01, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
43	Djour	dimanche, février 02, 2020	Jour (8h - 20h)	60-45D	AMBULANCES DHINAUT	CLERMONT
44	D	dimanche, février 02, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
45	L	lundi, février 03, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
46	Ma	mardi, février 04, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
47	Me	mercredi, février 05, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
48	J	jeudi, février 06, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
49	V	vendredi, février 07, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
50	Sjour	samedi, février 08, 2020	Jour (8h - 20h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
51	S	samedi, février 08, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
52	Djour	dimanche, février 09, 2020	Jour (8h - 20h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
53	D	dimanche, février 09, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
54	L	lundi, février 10, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
55	Ma	mardi, février 11, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
56	Me	mercredi, février 12, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
57	J	jeudi, février 13, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
58	V	vendredi, février 14, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
59	Sjour	samedi, février 15, 2020	Jour (8h - 20h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
60	S	samedi, février 15, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
61	Djour	dimanche, février 16, 2020	Jour (8h - 20h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
62	D	dimanche, février 16, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
63	L	lundi, février 17, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
64	Ma	mardi, février 18, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
65	Me	mercredi, février 19, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
66	J	jeudi, février 20, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
67	V	vendredi, février 21, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
68	Sjour	samedi, février 22, 2020	Jour (8h - 20h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
69	S	samedi, février 22, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-45D	AMBULANCES DHINAUT	CLERMONT
70	Djour	dimanche, février 23, 2020	Jour (8h - 20h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
71	D	dimanche, février 23, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
72	L	lundi, février 24, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
73	Ma	mardi, février 25, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
74	Me	mercredi, février 26, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
75	J	jeudi, février 27, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
76	V	vendredi, février 28, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
77	Sjour	samedi, février 29, 2020	Jour (8h - 20h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
78	S	samedi, février 29, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
79	Djour	dimanche, mars 01, 2020	Jour (8h - 20h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
80	D	dimanche, mars 01, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
81	L	lundi, mars 02, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-45D	AMBULANCES DHINAUT	CLERMONT
82	Ma	mardi, mars 03, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
83	Me	mercredi, mars 04, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
84	J	jeudi, mars 05, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
85	V	vendredi, mars 06, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT

60

	Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
86	Sjour	samedi, mars 07, 2020	Jour (8h - 20h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
87	S	samedi, mars 07, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
88	Djour	dimanche, mars 08, 2020	Jour (8h - 20h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
89	D	dimanche, mars 08, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
90	L	lundi, mars 09, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
91	Ma	mardi, mars 10, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
92	Me	mercredi, mars 11, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
93	J	jeudi, mars 12, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
94	V	vendredi, mars 13, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
95	Sjour	samedi, mars 14, 2020	Jour (8h - 20h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
96	S	samedi, mars 14, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
97	Djour	dimanche, mars 15, 2020	Jour (8h - 20h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
98	D	dimanche, mars 15, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
99	L	lundi, mars 16, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
100	Ma	mardi, mars 17, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
101	Me	mercredi, mars 18, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
102	J	jeudi, mars 19, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
103	V	vendredi, mars 20, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
104	Sjour	samedi, mars 21, 2020	Jour (8h - 20h)	60-45D	AMBULANCES DHINAUT	CLERMONT
105	S	samedi, mars 21, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
106	Djour	dimanche, mars 22, 2020	Jour (8h - 20h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
107	D	dimanche, mars 22, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
108	L	lundi, mars 23, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
109	Ma	mardi, mars 24, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
110	Me	mercredi, mars 25, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
111	J	jeudi, mars 26, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
112	V	vendredi, mars 27, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
113	Sjour	samedi, mars 28, 2020	Jour (8h - 20h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
114	S	samedi, mars 28, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
115	Djour	dimanche, mars 29, 2020	Jour (8h - 20h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
116	D	dimanche, mars 29, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
117	L	lundi, mars 30, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
118	Ma	mardi, mars 31, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
119	Me	mercredi, avril 01, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
120	J	jeudi, avril 02, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
121	V	vendredi, avril 03, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
122	Sjour	samedi, avril 04, 2020	Jour (8h - 20h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
123	S	samedi, avril 04, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
124	Djour	dimanche, avril 05, 2020	Jour (8h - 20h)	60-45D	AMBULANCES DHINAUT	CLERMONT
125	D	dimanche, avril 05, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
126	L	lundi, avril 06, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
127	Ma	mardi, avril 07, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
128	Me	vendredi, mai 08, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
129	J	jeudi, avril 09, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
130	V	vendredi, avril 10, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
131	Sjour	samedi, avril 11, 2020	Jour (8h - 20h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
132	S	samedi, avril 11, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
133	Djour	dimanche, avril 12, 2020	Jour (8h - 20h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
134	D	dimanche, avril 12, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
135	JFérié	lundi, avril 13, 2020	Jour (8h - 20h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
136	L	lundi, avril 13, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
137	Ma	mardi, avril 14, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
138	Me	mercredi, avril 15, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY

	Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
138	J	jeudi, avril 16, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
139	V	vendredi, avril 17, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
140	Sjour	samedi, avril 18, 2020	Jour (8h - 20h)	60-45D	AMBULANCES DHINAUT	CLERMONT
141	S	samedi, avril 18, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
142	Djour	dimanche, avril 19, 2020	Jour (8h - 20h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
143	D	dimanche, avril 19, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
144	L	lundi, avril 20, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
145	Ma	mardi, avril 21, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
146	Me	mercredi, avril 22, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
147	J	jeudi, avril 23, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
148	V	vendredi, avril 24, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
149	Sjour	samedi, avril 25, 2020	Jour (8h - 20h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
150	S	samedi, avril 25, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
151	Djour	dimanche, avril 26, 2020	Jour (8h - 20h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
152	D	dimanche, avril 26, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
153	L	lundi, avril 27, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
154	Ma	mardi, avril 28, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
155	Me	mercredi, avril 29, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
156	J	jeudi, avril 30, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
	JFérié	vendredi, mai 01, 2020	Jour (8h - 20h)	60-45D	AMBULANCES DHINAUT	CLERMONT
157	V	vendredi, mai 01, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
158	Sjour	samedi, mai 02, 2020	Jour (8h - 20h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
159	S	samedi, mai 02, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
160	Djour	dimanche, mai 03, 2020	Jour (8h - 20h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
161	D	dimanche, mai 03, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
162	L	lundi, mai 04, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
163	Ma	mardi, mai 05, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
164	Me	mercredi, mai 06, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
165	J	jeudi, mai 07, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
166	JFérié	vendredi, mai 08, 2020	Jour (8h - 20h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
167	V	vendredi, mai 08, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
168	Sjour	samedi, mai 09, 2020	Jour (8h - 20h)	60-45D	AMBULANCES DHINAUT	CLERMONT
169	S	samedi, mai 09, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
170	Djour	dimanche, mai 10, 2020	Jour (8h - 20h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
171	D	dimanche, mai 10, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
172	L	lundi, mai 11, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
173	Ma	mardi, mai 12, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
174	Me	mercredi, mai 13, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
175	J	jeudi, mai 14, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
176	V	vendredi, mai 15, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
177	Sjour	samedi, mai 16, 2020	Jour (8h - 20h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
178	S	samedi, mai 16, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
179	Djour	dimanche, mai 17, 2020	Jour (8h - 20h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
180	D	dimanche, mai 17, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
181	L	lundi, mai 18, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
182	Ma	mardi, mai 19, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
183	Me	mercredi, mai 20, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
	JFérié	jeudi, mai 21, 2020	Jour (8h - 20h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
184	J	jeudi, mai 21, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
185	V	vendredi, mai 22, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
186	Sjour	samedi, mai 23, 2020	Jour (8h - 20h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
187	S	samedi, mai 23, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-45D	AMBULANCES DHINAUT	CLERMONT
188	Djour	dimanche, mai 24, 2020	Jour (8h - 20h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE

Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation	
188	D	dimanche, mai 24, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
190	L	lundi, mai 25, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
191	Ma	mardi, mai 26, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
192	Me	mercredi, mai 27, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
194	J	jeudi, mai 28, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
195	V	vendredi, mai 29, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
196	Sjour	samedi, mai 30, 2020	Jour (8h - 20h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
197	S	samedi, mai 30, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
198	Djour	dimanche, mai 31, 2020	Jour (8h - 20h)	60-45D	AMBULANCES DHINAUT	CLERMONT
198	D	dimanche, mai 31, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
Jféfé	lundi, juin 01, 2020	Jour (8h - 20h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY	
200	L	lundi, juin 01, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
201	Ma	mardi, juin 02, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
202	Me	mercredi, juin 03, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
203	J	jeudi, juin 04, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
204	V	vendredi, juin 05, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
205	Sjour	samedi, juin 06, 2020	Jour (8h - 20h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
206	S	samedi, juin 06, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
207	Djour	dimanche, juin 07, 2020	Jour (8h - 20h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
208	D	dimanche, juin 07, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
210	L	lundi, juin 08, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
211	Ma	mardi, juin 09, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
212	Me	mercredi, juin 10, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
213	J	jeudi, juin 11, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
214	V	vendredi, juin 12, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
215	Sjour	samedi, juin 13, 2020	Jour (8h - 20h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
216	S	samedi, juin 13, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
217	Djour	dimanche, juin 14, 2020	Jour (8h - 20h)	60-45D	AMBULANCES DHINAUT	CLERMONT
218	D	dimanche, juin 14, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
219	L	lundi, juin 15, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
220	Ma	mardi, juin 16, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
221	Me	mercredi, juin 17, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
222	J	jeudi, juin 18, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
223	V	vendredi, juin 19, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
224	Sjour	samedi, juin 20, 2020	Jour (8h - 20h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
225	S	samedi, juin 20, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
226	Djour	dimanche, juin 21, 2020	Jour (8h - 20h)	60-45D	AMBULANCES DHINAUT	CLERMONT
227	D	dimanche, juin 21, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
228	L	lundi, juin 22, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
229	Ma	mardi, juin 23, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
230	Me	mercredi, juin 24, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
231	J	jeudi, juin 25, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
232	V	vendredi, juin 26, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
233	Sjour	samedi, juin 27, 2020	Jour (8h - 20h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
234	S	samedi, juin 27, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
235	Djour	dimanche, juin 28, 2020	Jour (8h - 20h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
236	D	dimanche, juin 28, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
237	L	lundi, juin 29, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
238	Ma	mardi, juin 30, 2020	Nuit (20h - 8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL

SECTEUR 5 - CREIL

La société référente du secteur est indiquée par une croix :

Société référente du secteur	N° d'agrément	NOM DE LA SOCIETE	COMMUNE d'IMPLANTATION
	60-10A	CREIL AMBULANCES	CREIL
	60-10C	CREIL AMBULANCES	CHANTILLY
	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL
	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
	60-86B	SECOURS AMBULANCES SERVICES	LIANCOURT

PERIODE				LIGNE DE GARDE n°1				LIGNE DE GARDE n°2					
Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation	N° d'agrément	Nom de la société	N° d'agrément	Commune d'implantation	N° d'agrément	Nom de la société	N° d'agrément	Commune d'implantation
1	Jféfé	Mercredi 1er janvier	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES DHINAUT	60-10A	CREIL AMBULANCES	60-10A	CREIL AMBULANCES	60-10A	CREIL
2	Me	Mercredi 1er janvier	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES DHINAUT	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	60-86A	MOUY
3	J	Jeudi 02 janvier	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES DHINAUT	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	60-86A	MOUY
4	V	Vendredi 03 janvier	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES DHINAUT	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	60-86A	MOUY
5	Sjour	Samedi 04 janvier	Jour (8h - 20h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES DHINAUT	60-10A	CREIL AMBULANCES	60-10A	CREIL AMBULANCES	60-10A	CREIL
6	S	Samedi 04 janvier	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES DHINAUT	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	60-86A	MOUY
7	Djour	Dimanche 05 janvier	Jour (8h - 20h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES DHINAUT	60-10A	CREIL AMBULANCES	60-10A	CREIL AMBULANCES	60-10A	CREIL
8	D	Dimanche 05 janvier	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES DHINAUT	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	60-86A	MOUY
9	L	lundi 06 janvier	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES DHINAUT	60-10A	CREIL AMBULANCES	60-10A	CREIL AMBULANCES	60-10A	CREIL
10	Ma	Mardi 07 janvier	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES DHINAUT	60-10A	CREIL AMBULANCES	60-10A	CREIL AMBULANCES	60-10A	CREIL
11	Me	Mercredi 08 janvier	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES DHINAUT	60-10A	CREIL AMBULANCES	60-10A	CREIL AMBULANCES	60-10A	CREIL
12	J	Jeudi 09 janvier	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES DHINAUT	60-10A	CREIL AMBULANCES	60-10A	CREIL AMBULANCES	60-10A	CREIL
13	V	Vendredi 10 janvier	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES DHINAUT	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	60-86A	MOUY
14	Sjour	Samedi 11 janvier	Jour (8h - 20h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES DHINAUT	60-10A	CREIL AMBULANCES	60-10A	CREIL AMBULANCES	60-10A	CREIL
15	S	Samedi 11 janvier	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES DHINAUT	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	60-86A	MOUY
16	Djour	Dimanche 12 janvier	Jour (8h - 20h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES DHINAUT	60-10A	CREIL AMBULANCES	60-10A	CREIL AMBULANCES	60-10A	CREIL
17	D	Dimanche 12 janvier	Nuit (20h - 8h)	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	SECOURS AMBULANCES SERVICES	60-10A	CREIL AMBULANCES	60-10A	CREIL AMBULANCES	60-10A	CREIL
18	L	Lundi 13 janvier	Nuit (20h - 8h)	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	SECOURS AMBULANCES SERVICES	60-10A	CREIL AMBULANCES	60-10A	CREIL AMBULANCES	60-10A	CREIL
19	Ma	Mardi 14 janvier	Nuit (20h - 8h)	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	SECOURS AMBULANCES SERVICES	60-10A	CREIL AMBULANCES	60-10A	CREIL AMBULANCES	60-10A	CREIL
20	Me	Mercredi 15 janvier	Nuit (20h - 8h)	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	SECOURS AMBULANCES SERVICES	60-10A	CREIL AMBULANCES	60-10A	CREIL AMBULANCES	60-10A	CREIL

-53-

106

Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
21	J	Jeudi 15 janvier	60-96A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	60-10A	CREIL AMBULANCES	CREIL
22	V	Vendredi 17 janvier	60-96A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	60-10A	CREIL AMBULANCES	CREIL
23	Spur	Samedi 18 janvier	60-96A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	60-10A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL
24	S	Samedi 18 janvier	60-96A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	CREIL	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL
25	D	Dimanche 19 janvier	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
26	D	Dimanche 19 janvier	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
27	Ma	Mardi 21 janvier	60-96A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	60-10A	CREIL AMBULANCES	CREIL
28	Me	Mercredi 22 janvier	60-96A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	60-10A	CREIL AMBULANCES	CREIL
29	J	Jeudi 23 janvier	60-96A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	60-10A	CREIL AMBULANCES	CREIL
30	V	Vendredi 24 janvier	60-96A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL
31	Spur	Samedi 25 janvier	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
32	S	Samedi 25 janvier	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
33	D	Dimanche 26 janvier	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
34	D	Dimanche 26 janvier	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
35	D	Dimanche 26 janvier	60-96A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
36	L	Lundi 27 janvier	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
37	Ma	Mardi 28 janvier	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
38	Me	Mercredi 29 janvier	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
39	J	Jeudi 30 janvier	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
40	V	Vendredi 31 janvier	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
41	Spur	Samedi 1er février	60-96A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	60-10A	CREIL AMBULANCES	CREIL
42	D	Dimanche 02 février	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-96A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
43	D	Dimanche 02 février	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
44	L	Lundi 03 février	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
45	Ma	Mardi 04 février	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
46	Me	Mercredi 05 février	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
47	J	Jeudi 06 février	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
48	V	Vendredi 07 février	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
49	Spur	Samedi 08 février	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
50	S	Samedi 08 février	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
51	D	Dimanche 09 février	60-96A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
52	D	Dimanche 09 février	60-96A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
53	D	Dimanche 09 février	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
54	Ma	Mardi 11 février	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
55	Me	Mercredi 12 février	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
56	J	Jeudi 13 février	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY

Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
58	V	Vendredi 14 février	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-96A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
59	Spur	Samedi 15 février	60-96A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	60-10A	CREIL AMBULANCES	CREIL
60	S	Samedi 15 février	60-96A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL
61	D	Dimanche 16 février	60-96A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL
62	L	Lundi 17 février	60-96A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	60-10A	CREIL AMBULANCES	CREIL
63	L	Lundi 17 février	60-96A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	60-10A	CREIL AMBULANCES	CREIL
64	Ma	Mardi 18 février	60-96A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	60-10A	CREIL AMBULANCES	CREIL
65	Me	Mercredi 19 février	60-96A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	60-10A	CREIL AMBULANCES	CREIL
66	J	Jeudi 20 février	60-96A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	60-10A	CREIL AMBULANCES	CREIL
67	V	Vendredi 21 février	60-96A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	60-10A	CREIL AMBULANCES	CREIL
68	Spur	Samedi 22 février	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
69	S	Samedi 22 février	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-96A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
70	D	Dimanche 23 février	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-96A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
71	D	Dimanche 23 février	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
72	L	Lundi 24 février	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
73	Ma	Mardi 25 février	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
74	Me	Mercredi 26 février	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
75	J	Jeudi 27 février	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
76	V	Vendredi 28 février	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-96A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
77	Spur	Samedi 29 février	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	MOUY	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
78	S	Samedi 29 février	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	MOUY	60-96A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
79	D	Dimanche 1er mars	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
80	D	Dimanche 1er mars	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
81	L	Lundi 02 mars	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
82	Ma	Mardi 03 mars	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
83	Me	Mercredi 04 mars	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
84	J	Jeudi 05 mars	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-96A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
85	V	Vendredi 06 mars	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-96A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
86	Spur	Samedi 07 mars	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-96A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
87	S	Samedi 07 mars	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-96A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
88	D	Dimanche 08 mars	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-96A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
89	D	Dimanche 08 mars	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
90	L	Lundi 09 mars	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
91	Ma	Mardi 10 mars	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
92	Me	Mercredi 11 mars	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
93	J	Jeudi 12 mars	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
94	V	Vendredi 13 mars	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-96A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY

Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
169	V	Vendredi 08 mai	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	CREIL AMBULANCES	CREIL
170	Spur	Samedi 09 mai	Jour (8h - 20h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
171	S	Samedi 09 mai	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	CREIL AMBULANCES	CREIL
172	D	Dimanche 10 mai	Jour (8h - 20h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
173	L	Lundi 11 mai	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES	CREIL
174	Ma	Mardi 12 mai	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES	CREIL
175	Me	Mercredi 13 mai	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
176	J	Jeudi 14 mai	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
177	V	Vendredi 15 mai	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
178	Spur	Samedi 16 mai	Jour (8h - 20h)	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
179	S	Samedi 16 mai	Nuit (20h - 8h)	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	AMBULANCES DHINAUT	CREIL
180	D	Dimanche 17 mai	Jour (8h - 20h)	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	AMBULANCES DHINAUT	CREIL
181	L	Dimanche 17 mai	Nuit (20h - 8h)	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	AMBULANCES	CREIL
182	D	Dimanche 17 mai	Nuit (20h - 8h)	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	AMBULANCES	CREIL
183	L	Lundi 18 mai	Nuit (20h - 8h)	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	AMBULANCES	CREIL
184	Ma	Mardi 19 mai	Nuit (20h - 8h)	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	AMBULANCES	CREIL
185	Me	Mercredi 20 mai	Nuit (20h - 8h)	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	AMBULANCES	CREIL
186	J	Jeudi 21 mai	Jour (8h - 20h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
187	J	Jeudi 21 mai	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES	CREIL
188	V	Vendredi 22 mai	Nuit (20h - 8h)	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	AMBULANCES	CREIL
189	Spur	Samedi 23 mai	Jour (8h - 20h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	MOUY	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
190	S	Samedi 23 mai	Nuit (20h - 8h)	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	AMBULANCES	CREIL
191	D	Dimanche 24 mai	Jour (8h - 20h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
192	D	Dimanche 24 mai	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES	CREIL
193	L	Lundi 25 mai	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES	CREIL
194	Ma	Mardi 26 mai	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES	CREIL
195	Me	Mercredi 27 mai	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES	CREIL
196	J	Jeudi 28 mai	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
197	V	Vendredi 29 mai	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
198	Spur	Samedi 30 mai	Jour (8h - 20h)	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	AMBULANCES DHINAUT	CREIL
199	S	Samedi 30 mai	Nuit (20h - 8h)	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	AMBULANCES	CREIL
200	D	Dimanche 31 mai	Jour (8h - 20h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
201	D	Dimanche 31 mai	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES	CREIL
202	J	Jeudi 1er juin	Jour (8h - 20h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
203	L	Lundi 2er juin	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES	CREIL
204	Ma	Mardi 03 juin	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES	CREIL
205	Me	Mercredi 03 juin	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES	CREIL

Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
206	J	Jeudi 04 juin	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES	CREIL
207	V	Vendredi 05 juin	Jour (8h - 20h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES	CREIL
208	Spur	Samedi 06 juin	Jour (8h - 20h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES	CREIL
209	S	Samedi 06 juin	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
210	D	Dimanche 07 juin	Jour (8h - 20h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES	CREIL
211	D	Dimanche 07 juin	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
212	L	Lundi 08 juin	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES	CREIL
213	Ma	Mardi 09 juin	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES	CREIL
214	Me	Mercredi 10 juin	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES	CREIL
215	J	Jeudi 11 juin	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
216	V	Vendredi 12 juin	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
217	Spur	Samedi 13 juin	Jour (8h - 20h)	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	AMBULANCES DHINAUT	CREIL
218	S	Samedi 13 juin	Nuit (20h - 8h)	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	AMBULANCES	CREIL
219	D	Dimanche 14 juin	Jour (8h - 20h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
220	D	Dimanche 14 juin	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES	CREIL
221	L	Lundi 15 juin	Nuit (20h - 8h)	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
222	Ma	Mardi 16 juin	Nuit (20h - 8h)	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	AMBULANCES	CREIL
223	Me	Mercredi 17 juin	Nuit (20h - 8h)	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	AMBULANCES	CREIL
224	J	Jeudi 18 juin	Nuit (20h - 8h)	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	AMBULANCES	CREIL
225	V	Vendredi 19 juin	Nuit (20h - 8h)	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	AMBULANCES	CREIL
226	Spur	Samedi 20 juin	Jour (8h - 20h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES	CREIL
227	S	Samedi 20 juin	Nuit (20h - 8h)	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	AMBULANCES	CREIL
228	D	Dimanche 21 juin	Jour (8h - 20h)	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	AMBULANCES DHINAUT	CREIL
229	D	Dimanche 21 juin	Nuit (20h - 8h)	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	AMBULANCES	CREIL
230	L	Lundi 22 juin	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES	CREIL
231	Ma	Mardi 23 juin	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES	CREIL
232	Me	Mercredi 24 juin	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
233	J	Jeudi 25 juin	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
234	V	Vendredi 26 juin	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
235	Spur	Samedi 27 juin	Jour (8h - 20h)	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	AMBULANCES DHINAUT	CREIL
236	S	Samedi 27 juin	Nuit (20h - 8h)	60-86A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	AMBULANCES	CREIL
237	D	Dimanche 28 juin	Jour (8h - 20h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
238	D	Dimanche 28 juin	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES	CREIL
239	L	Lundi 29 juin	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES	CREIL
240	Ma	Mardi 30 juin	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	AMBULANCES	CREIL

29

100

SECTEUR 6 - COMPAGNE

La société référente du secteur est indiquée par une croix :

Secteur référent du secteur	N° d'agrément	NOM DE LA SOCIÉTÉ	COMMUNE d'IMPLANTATION
	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE
	60-05	AMBULANCES DRHNAUT FILS COMPAGNE NOYON	COMPAGNE
	60-06	AMBULANCES PLOMON ET FILS	COMPAGNE
	60-13	AMBULANCES DE RESSONS	RESSONS SURIMATZ
	60-19	AMBULANCES CARO	LE MEUX
	60-20A	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
	60-20B	AMBULANCES DU NOYONNAIS	RIBECOURT DRESLINCOURT
	60-20D	ARC AMBULANCES	CUISE LA MOTTE
	60-07	AMBULANCES DRHNAUT NOYON	NOYON
	60-12A	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE

PERIODE

		LIGNE DE GARDE N°1				LIGNE DE GARDE N°2			
	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation	
1	Mardi 26 Janvier 2020	Jour (8h - 20h)	60-22D	ARC AMBULANCES	CUISE LA MOTTE	60-07	AMBULANCES DRHNAUT NOYON	NOYON	
2	Mercredi 27 Janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON	
3	Jeudi 28 Janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-05	AMBULANCES DRHNAUT FILS COMPAGNE NOYON	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON	
4	Vendredi 30 Janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-05	AMBULANCES DRHNAUT FILS COMPAGNE NOYON	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON	
5	Samedi 31 Janvier 2020	Jour (8h - 20h)	60-22D	ARC AMBULANCES	CUISE LA MOTTE	60-12A	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE	
6	Samedi 01 Février 2020	Nuit (20h - 8h)	60-02	AMBULANCES PLOMON ET FILS	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON	
7	Dimanche 02 Février 2020	Jour (8h - 20h)	60-02D	ARC AMBULANCES	CUISE LA MOTTE	60-12A	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE	
8	Dimanche 03 Janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-06	AMBULANCES PLOMON ET FILS	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON	
9	Lundi 06 Janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON	
10	Mardi 07 Janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON	
11	Mercredi 08 Janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON	
12	Jeudi 09 Janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-05	AMBULANCES DRHNAUT FILS COMPAGNE NOYON	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON	
13	Vendredi 10 Janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-05	AMBULANCES DRHNAUT FILS COMPAGNE NOYON	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON	
14	Samedi 11 Janvier 2020	Jour (8h - 20h)	60-13	AMBULANCES DE RESSONS	RESSONS SURIMATZ	60-12A	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE	
15	Dimanche 12 Janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON	
16	Dimanche 13 Janvier 2020	Jour (8h - 20h)	60-13	AMBULANCES DE RESSONS	RESSONS SURIMATZ	60-12A	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE	
17	Lundi 13 Janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON	
18	Mardi 14 Janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON	
19	Mercredi 15 Janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-05	AMBULANCES DRHNAUT FILS COMPAGNE NOYON	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON	
20	Jeudi 16 Janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-05	AMBULANCES DRHNAUT FILS COMPAGNE NOYON	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON	
21	Vendredi 17 Janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-05	AMBULANCES DRHNAUT FILS COMPAGNE NOYON	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON	

23	Sour	Samedi 18 Janvier 2020	Jour (8h - 20h)	60-05	AMBULANCES FLOMON ET FILS	COMPAGNE	60-07	AMBULANCES DRHNAUT NOYON	NOYON
24	S	Samedi 19 Janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBULANCES CARO	LE MEUX	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
25	Djour	Dimanche 19 Janvier 2020	Jour (8h - 20h)	60-06	AMBULANCES FLOMON ET FILS	COMPAGNE	60-07	AMBULANCES DRHNAUT NOYON	NOYON
26	D	Dimanche 20 Janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
27	L	Lundi 20 Janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
28	Ma	Mardi 21 Janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
29	Me	Mercredi 22 Janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
30	J	Jeudi 23 Janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-05	AMBULANCES DRHNAUT FILS COMPAGNE NOYON	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
31	V	Vendredi 24 Janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-05	AMBULANCES DRHNAUT FILS COMPAGNE NOYON	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
32	Sour	Samedi 25 Janvier 2020	Jour (8h - 20h)	60-159	AMBULANCES CARO	LE MEUX	60-12A	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
33	S	Samedi 26 Janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-06	AMBULANCES FLOMON ET FILS	COMPAGNE	60-07	AMBULANCES DRHNAUT NOYON	NOYON
34	Djour	Dimanche 26 Janvier 2020	Jour (8h - 20h)	60-159	AMBULANCES CARO	LE MEUX	60-12A	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
35	D	Dimanche 27 Janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
36	L	Lundi 27 Janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
37	Ma	Mardi 28 Janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
38	Me	Mercredi 29 Janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
39	J	Jeudi 30 Janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
40	V	Vendredi 31 Janvier 2020	Nuit (20h - 8h)	60-05	AMBULANCES DRHNAUT FILS COMPAGNE NOYON	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
41	Sour	Samedi 01 Février 2020	Jour (8h - 20h)	60-22D	ARC AMBULANCES	CUISE LA MOTTE	60-12A	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
42	S	Samedi 02 Février 2020	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBULANCES CARO	LE MEUX	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
43	Djour	Dimanche 02 Février 2020	Jour (8h - 20h)	60-22D	ARC AMBULANCES	CUISE LA MOTTE	60-12A	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
44	D	Dimanche 03 Février 2020	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBULANCES CARO	LE MEUX	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
45	L	Lundi 03 Février 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
46	Ma	Mardi 04 Février 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
47	Me	Mercredi 05 Février 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
48	J	Jeudi 06 Février 2020	Nuit (20h - 8h)	60-05	AMBULANCES DRHNAUT FILS COMPAGNE NOYON	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
49	V	Vendredi 07 Février 2020	Nuit (20h - 8h)	60-05	AMBULANCES DRHNAUT FILS COMPAGNE NOYON	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
50	Sour	Samedi 08 Février 2020	Jour (8h - 20h)	60-13	AMBULANCES DE RESSONS	RESSONS SURIMATZ	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
51	S	Samedi 09 Février 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
52	Djour	Dimanche 09 Février 2020	Jour (8h - 20h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
53	D	Dimanche 10 Février 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
54	Ma	Mardi 10 Février 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
55	Me	Mercredi 11 Février 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
56	J	Jeudi 12 Février 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
57	Ma	Mardi 15 Février 2020	Nuit (20h - 8h)	60-05	AMBULANCES DRHNAUT FILS COMPAGNE NOYON	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
58	J	Jeudi 16 Février 2020	Nuit (20h - 8h)	60-05	AMBULANCES DRHNAUT FILS COMPAGNE NOYON	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
59	Sour	Samedi 15 Février 2020	Jour (8h - 20h)	60-159	AMBULANCES CARO	LE MEUX	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
60	S	Samedi 16 Février 2020	Nuit (20h - 8h)	60-06	AMBULANCES FLOMON ET FILS	COMPAGNE	60-12A	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
61	Djour	Dimanche 16 Février 2020	Jour (8h - 20h)	60-06	AMBULANCES FLOMON ET FILS	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
62	D	Dimanche 17 Février 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
63	L	Lundi 17 Février 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
64	Ma	Mardi 18 Février 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON

	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
66	Me	mercredi 19 février 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
67	J	jeudi 20 février 2020	Nuit (20h - 8h)	60-05	AMBULANCES DHRHAUT FILS COMPAGNE NOYON	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
68	V	vendredi 21 février 2020	Nuit (20h - 8h)	60-05	AMBULANCES DHRHAUT FILS COMPAGNE NOYON	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
69	Spur	samedi 22 février 2020	Jour (8h - 20h)	60-159	AMBULANCES CARO	LE MEUX	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
70	D	dimanche 23 février 2020	Nuit (20h - 8h)	60-05	AMBULANCES PLOMON ET FILS	LE MEUX	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
71	D	dimanche 23 février 2020	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBULANCES CARO	LE MEUX	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
72	L	lundi 24 février 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
73	Ma	mardi 25 février 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
74	Me	mercredi 26 février 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
75	J	jeudi 27 février 2020	Nuit (20h - 8h)	60-05	AMBULANCES DHRHAUT FILS COMPAGNE NOYON	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
76	V	vendredi 28 février 2020	Nuit (20h - 8h)	60-05	AMBULANCES DHRHAUT FILS COMPAGNE NOYON	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
77	Spur	samedi 29 février 2020	Jour (8h - 20h)	60-02D	AMBULANCES DHRHAUT FILS COMPAGNE NOYON	CUIS LA MOTTE	AMBULANCES DHRHAUT NOYON	NOYON
78	S	samedi 29 février 2020	Nuit (20h - 8h)	60-02E	ARC AMBULANCES	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
79	D	dimanche 1 mars 2020	Jour (8h - 20h)	60-02D	AMBULANCES PLOMON ET FILS	COMPAGNE	AMBULANCES DHRHAUT NOYON	NOYON
80	D	dimanche 1 mars 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DHRHAUT NOYON	NOYON
81	L	lundi 2 mars 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
82	Ma	mardi 3 mars 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
83	Me	mercredi 4 mars 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
84	J	jeudi 5 mars 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
85	V	vendredi 6 mars 2020	Nuit (20h - 8h)	60-05	AMBULANCES DHRHAUT FILS COMPAGNE NOYON	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
86	Spur	samedi 7 mars 2020	Jour (8h - 20h)	60-05	AMBULANCES DHRHAUT FILS COMPAGNE NOYON	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
87	S	samedi 7 mars 2020	Nuit (20h - 8h)	60-13	AMBULANCES DE RESSONS	COMPAGNE	AMBULANCES DHRHAUT NOYON	NOYON
88	D	dimanche 8 mars 2020	Jour (8h - 20h)	60-13	AMBULANCES CARO	LE MEUX	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
89	D	dimanche 8 mars 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE RESSONS	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
90	L	lundi 9 mars 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
91	Ma	mardi 10 mars 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
92	Me	mercredi 11 mars 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
93	J	jeudi 12 mars 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
94	V	vendredi 13 mars 2020	Nuit (20h - 8h)	60-05	AMBULANCES DHRHAUT FILS COMPAGNE NOYON	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
95	Spur	samedi 14 mars 2020	Jour (8h - 20h)	60-06	AMBULANCES PLOMON ET FILS	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
96	S	samedi 14 mars 2020	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBULANCES CARO	LE MEUX	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
97	D	dimanche 15 mars 2020	Jour (8h - 20h)	60-06	AMBULANCES PLOMON ET FILS	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
98	D	dimanche 15 mars 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
99	L	lundi 16 mars 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
100	Ma	mardi 17 mars 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
101	Me	mercredi 18 mars 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
102	J	jeudi 19 mars 2020	Nuit (20h - 8h)	60-05	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
103	V	vendredi 20 mars 2020	Nuit (20h - 8h)	60-05	AMBULANCES DHRHAUT FILS COMPAGNE NOYON	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
104	Spur	samedi 21 mars 2020	Jour (8h - 20h)	60-05	AMBULANCES DHRHAUT FILS COMPAGNE NOYON	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
105	S	samedi 21 mars 2020	Nuit (20h - 8h)	60-06	AMBULANCES PLOMON ET FILS	LE MEUX	AMBULANCES DHRHAUT NOYON	NOYON
106	D	dimanche 22 mars 2020	Jour (8h - 20h)	60-159	AMBULANCES CARO	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON

68

	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
107	D	dimanche 22 mars 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
108	L	lundi 23 mars 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
109	Ma	mardi 24 mars 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
110	Me	mercredi 25 mars 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
111	J	jeudi 26 mars 2020	Nuit (20h - 8h)	60-05	AMBULANCES DHRHAUT FILS COMPAGNE NOYON	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
112	V	vendredi 27 mars 2020	Nuit (20h - 8h)	60-05	AMBULANCES DHRHAUT FILS COMPAGNE NOYON	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
113	Spur	samedi 28 mars 2020	Jour (8h - 20h)	60-02D	ARC AMBULANCES	CUIS LA MOTTE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
114	S	samedi 28 mars 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
115	D	dimanche 29 mars 2020	Jour (8h - 20h)	60-02D	ARC AMBULANCES	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
116	D	dimanche 29 mars 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	THOUROTTE
117	L	lundi 30 mars 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
118	Ma	mardi 31 mars 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
119	Me	mercredi 1 avril 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
120	J	jeudi 2 avril 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
121	V	vendredi 3 avril 2020	Nuit (20h - 8h)	60-05	AMBULANCES DHRHAUT FILS COMPAGNE NOYON	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
122	Spur	samedi 4 avril 2020	Jour (8h - 20h)	60-13	AMBULANCES DE RESSONS	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
123	S	samedi 4 avril 2020	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBULANCES CARO	RESSONS-SUR-MATZ	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
124	D	dimanche 5 avril 2020	Jour (8h - 20h)	60-13	AMBULANCES DE RESSONS	LE MEUX	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
125	D	dimanche 5 avril 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	THOUROTTE
126	L	lundi 6 avril 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
127	Ma	mardi 7 avril 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
128	Me	mercredi 8 avril 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
129	J	jeudi 9 avril 2020	Nuit (20h - 8h)	60-05	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
130	V	vendredi 10 avril 2020	Nuit (20h - 8h)	60-05	AMBULANCES DHRHAUT FILS COMPAGNE NOYON	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
131	Spur	samedi 11 avril 2020	Jour (8h - 20h)	60-05	AMBULANCES DHRHAUT FILS COMPAGNE NOYON	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
132	S	samedi 11 avril 2020	Nuit (20h - 8h)	60-05	AMBULANCES PLOMON ET FILS	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
133	D	dimanche 12 avril 2020	Jour (8h - 20h)	60-05	AMBULANCES PLOMON ET FILS	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
134	D	dimanche 12 avril 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
135	J	jeudi 16 avril 2020	Jour (8h - 20h)	60-02D	ARC AMBULANCES	CUIS LA MOTTE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
136	L	lundi 13 avril 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
137	Ma	mardi 14 avril 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
138	Me	mercredi 15 avril 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
139	J	jeudi 16 avril 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
140	V	vendredi 17 avril 2020	Nuit (20h - 8h)	60-05	AMBULANCES DHRHAUT FILS COMPAGNE NOYON	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
141	Spur	samedi 18 avril 2020	Jour (8h - 20h)	60-159	AMBULANCES CARO	LE MEUX	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
142	S	samedi 18 avril 2020	Nuit (20h - 8h)	60-06	AMBULANCES PLOMON ET FILS	COMPAGNE	AMBULANCES DHRHAUT NOYON	NOYON
143	D	dimanche 19 avril 2020	Jour (8h - 20h)	60-159	AMBULANCES CARO	LE MEUX	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
144	D	dimanche 19 avril 2020	Nuit (20h - 8h)	60-05	AMBULANCES PLOMON ET FILS	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
145	L	lundi 20 avril 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
146	Ma	mardi 21 avril 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
147	Me	mercredi 22 avril 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNE	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON
148	J	jeudi 23 avril 2020	Nuit (20h - 8h)	60-05	AMBULANCES DHRHAUT FILS COMPAGNE NOYON	COMPAGNE	AMBULANCES DU NOTONNAS	NOYON

106

	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
149	V	vendredi 24 juin 2020	60-03	AMBULANCES DRIHAUT FILS COMPAGNIE NOYON	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
150	Spur	samedi 25 avril 2020	60-02D	ARC-AMBULANCES	CUISE LA MOTTE	60-124	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
151	S	samedi 25 avril 2020	60-02	AMBULANCES FLOMON ET FILS	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
152	Dipour	dimanche 26 avril 2020	60-02D	ARC-AMBULANCES	CUISE LA MOTTE	60-124	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
153	D	dimanche 26 avril 2020	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNIE	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
154	L	lundi 27 avril 2020	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNIE	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
155	Ma	mardi 28 avril 2020	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNIE	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
156	Me	mercredi 29 avril 2020	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNIE	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
157	J	jeudi 30 avril 2020	60-02	AMBULANCES DRIHAUT FILS COMPAGNIE NOYON	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
158	JF6H4	vendredi 1 mai 2020	60-02D	ARC-AMBULANCES	CUISE LA MOTTE	60-07	AMBULANCES DRIHAUT NOYON	NOYON
159	Spur	samedi 2 mai 2020	60-03	AMBULANCES DRIHAUT FILS COMPAGNIE NOYON	COMPAGNIE	60-124	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
160	Spur	samedi 2 mai 2020	60-03	AMBULANCES DRIHAUT FILS COMPAGNIE NOYON	COMPAGNIE	60-124	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
161	D	dimanche 3 mai 2020	60-04	AMBULANCES DE RESSONS	LE MEUX	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
162	D	dimanche 3 mai 2020	60-159	AMBULANCES CARO	RESSONS-SUR-AMTZ	60-07	AMBULANCES DRIHAUT NOYON	NOYON
163	Spur	dimanche 3 mai 2020	60-13	AMBULANCES DE RESSONS	RESSONS-SUR-AMTZ	60-124	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
164	D	dimanche 3 mai 2020	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNIE	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
165	Ma	mardi 4 mai 2020	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNIE	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
166	Ma	mardi 5 mai 2020	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNIE	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
167	J	jeudi 6 mai 2020	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNIE	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
168	J	jeudi 7 mai 2020	60-05	AMBULANCES DRIHAUT FILS COMPAGNIE NOYON	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
169	JF6H4	vendredi 8 mai 2020	60-02D	ARC-AMBULANCES	CUISE LA MOTTE	60-124	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
170	Spur	samedi 9 mai 2020	60-03	AMBULANCES DRIHAUT FILS COMPAGNIE NOYON	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
171	S	samedi 9 mai 2020	60-05	AMBULANCES FLOMON ET FILS	COMPAGNIE	60-124	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
172	Dipour	dimanche 10 mai 2020	60-06	AMBULANCES FLOMON ET FILS	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
173	D	dimanche 10 mai 2020	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNIE	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
174	L	lundi 11 mai 2020	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNIE	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
175	Ma	mardi 12 mai 2020	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNIE	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
176	Me	mercredi 13 mai 2020	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNIE	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
177	J	jeudi 14 mai 2020	60-05	AMBULANCES DRIHAUT FILS COMPAGNIE NOYON	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
178	V	vendredi 15 mai 2020	60-05	AMBULANCES DRIHAUT FILS COMPAGNIE NOYON	COMPAGNIE	60-124	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
179	Spur	samedi 16 mai 2020	60-159	AMBULANCES CARO	LE MEUX	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
180	S	samedi 16 mai 2020	60-06	AMBULANCES FLOMON ET FILS	COMPAGNIE	60-124	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
181	Dipour	dimanche 17 mai 2020	60-159	AMBULANCES CARO	LE MEUX	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
182	D	dimanche 17 mai 2020	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNIE	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
183	L	lundi 18 mai 2020	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNIE	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
184	Ma	mardi 19 mai 2020	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNIE	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
185	Me	mercredi 20 mai 2020	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNIE	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
186	JF6H4	jeudi 21 mai 2020	60-02D	ARC-AMBULANCES	CUISE LA MOTTE	60-07	AMBULANCES DRIHAUT NOYON	NOYON
187	J	jeudi 21 mai 2020	60-05	AMBULANCES DRIHAUT FILS COMPAGNIE NOYON	COMPAGNIE	60-124	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
188	V	vendredi 22 mai 2020	60-05	AMBULANCES DRIHAUT FILS COMPAGNIE NOYON	COMPAGNIE	60-124	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
189	Spur	samedi 23 mai 2020	60-02D	ARC-AMBULANCES	CUISE LA MOTTE	60-07	AMBULANCES DRIHAUT NOYON	NOYON
190	S	samedi 23 mai 2020	60-159	AMBULANCES CARO	LE MEUX	60-124	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE

	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
191	Dipour	dimanche 24 mai 2020	60-02D	ARC-AMBULANCES	CUISE LA MOTTE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
192	D	dimanche 24 mai 2020	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNIE	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
193	Ma	mardi 26 mai 2020	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNIE	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
194	Me	mercredi 27 mai 2020	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNIE	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
195	J	jeudi 28 mai 2020	60-04	AMBULANCES DRIHAUT FILS COMPAGNIE NOYON	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
196	J	jeudi 28 mai 2020	60-05	AMBULANCES DRIHAUT FILS COMPAGNIE NOYON	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
197	V	vendredi 29 mai 2020	60-05	AMBULANCES DRIHAUT FILS COMPAGNIE NOYON	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
198	Spur	samedi 30 mai 2020	60-03	AMBULANCES DRIHAUT FILS COMPAGNIE NOYON	COMPAGNIE	60-124	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
199	S	samedi 30 mai 2020	60-159	AMBULANCES DE RESSONS	RESSONS-SUR-AMTZ	60-02	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
200	Dipour	dimanche 31 mai 2020	60-13	AMBULANCES CARO	LE MEUX	60-124	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
201	D	dimanche 31 mai 2020	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNIE	COMPAGNIE	60-124	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
202	JF6H4	lundi 1 juin 2020	60-02D	ARC-AMBULANCES	CUISE LA MOTTE	60-124	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
203	L	lundi 1 juin 2020	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNIE	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
204	Ma	mardi 2 juin 2020	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNIE	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
205	Me	mercredi 3 juin 2020	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNIE	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
206	J	jeudi 4 juin 2020	60-05	AMBULANCES DE COMPAGNIE	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
207	V	vendredi 5 juin 2020	60-05	AMBULANCES DRIHAUT FILS COMPAGNIE NOYON	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
208	Spur	samedi 6 juin 2020	60-06	AMBULANCES DRIHAUT FILS COMPAGNIE NOYON	COMPAGNIE	60-124	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
209	S	samedi 6 juin 2020	60-159	AMBULANCES FLOMON ET FILS	COMPAGNIE	60-02	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
210	Dipour	dimanche 7 juin 2020	60-06	AMBULANCES FLOMON ET FILS	COMPAGNIE	60-124	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
211	D	dimanche 7 juin 2020	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNIE	COMPAGNIE	60-124	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
212	L	lundi 8 juin 2020	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNIE	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
213	Ma	mardi 9 juin 2020	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNIE	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
214	Me	mercredi 10 juin 2020	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNIE	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
215	J	jeudi 11 juin 2020	60-05	AMBULANCES DE COMPAGNIE	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
216	V	vendredi 12 juin 2020	60-05	AMBULANCES DRIHAUT FILS COMPAGNIE NOYON	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
217	Spur	samedi 13 juin 2020	60-159	AMBULANCES DRIHAUT FILS COMPAGNIE NOYON	COMPAGNIE	60-124	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
218	S	samedi 13 juin 2020	60-06	AMBULANCES FLOMON ET FILS	COMPAGNIE	60-07	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
219	Dipour	dimanche 14 juin 2020	60-159	AMBULANCES CARO	LE MEUX	60-124	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
220	D	dimanche 14 juin 2020	60-04	AMBULANCES FLOMON ET FILS	COMPAGNIE	60-124	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
221	Ma	mardi 15 juin 2020	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNIE	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
222	Me	mercredi 17 juin 2020	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNIE	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
223	J	jeudi 18 juin 2020	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNIE	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
224	J	jeudi 18 juin 2020	60-05	AMBULANCES DE COMPAGNIE	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
225	V	vendredi 19 juin 2020	60-05	AMBULANCES DRIHAUT FILS COMPAGNIE NOYON	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
226	Spur	samedi 20 juin 2020	60-02D	ARC-AMBULANCES	CUISE LA MOTTE	60-124	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
227	S	samedi 20 juin 2020	60-159	AMBULANCES CARO	LE MEUX	60-124	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
228	Dipour	dimanche 21 juin 2020	60-02D	ARC-AMBULANCES	CUISE LA MOTTE	60-07	AMBULANCES DRIHAUT NOYON	NOYON
229	D	dimanche 21 juin 2020	60-02	AMBULANCES FLOMON ET FILS	COMPAGNIE	60-124	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
230	L	lundi 22 juin 2020	60-04	ARC-AMBULANCES	LE MEUX	60-02	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
231	Ma	mardi 22 juin 2020	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNIE	COMPAGNIE	60-124	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
232	Me	mercredi 24 juin 2020	60-04	AMBULANCES DE COMPAGNIE	COMPAGNIE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON

	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
233	J jeudi 25 juin 2020	Nuit (20h - 8h)	60-03	AMBULANCES DHINAUT FILS COMPREGNE NOYON	COMPREGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
234	V vendredi 26 juin 2020	Nuit (20h - 8h)	60-03	AMBULANCES DHINAUT FILS COMPREGNE NOYON	COMPREGNE	60-07	AMBULANCES DHINAUT NOYON	NOYON
235	S samedi 27 juin 2020	Jour (8h - 20h)	60-13	AMBULANCES DE RESSONS	RESSONS-SUR-MATZ	60-14	EUROPE AMBULANCES	THOURROTTE
236	S samedi 27 juin 2020	Nuit (20h - 8h)	60-06	AMBULANCES PLOMON ET FILS	COMPREGNE	60-07	AMBULANCES DHINAUT NOYON	NOYON
237	D dimanche 28 juin 2020	Jour (8h - 20h)	60-13	AMBULANCES PLOMON ET FILS	COMPREGNE	60-14	EUROPE AMBULANCES	THOURROTTE
238	D dimanche 28 juin 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPREGNE	COMPREGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
239	L lundi 29 juin 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPREGNE	COMPREGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
240	M mardi 30 juin 2020	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPREGNE	COMPREGNE	60-02	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON

69

SECTEUR 7 - CREPY-EN-VALOIS / SENLIS

La société référente du secteur est indiquée par une croix :

Société référente du secteur	N° d'agrément	NOM DE LA SOCIETE	COMMUNE d'IMPLANTATION
	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
	60-01	AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
	60-10E	SOS 60 AMBULANCES	SENLIS

PERIODE

LIGNE DE GARDE n°1

Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
1	JFérié	Mercredi 1er janvier	Jour (8h - 20h)	AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
2	Me	Mercredi 1er janvier	Nuit (20h - 8h)	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
3	J	Jeudi 02 janvier	Nuit (20h - 8h)	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
4	V	Vendredi 03 janvier	Nuit (20h - 8h)	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
5	Sjour	Samedi 04 janvier	Jour (8h - 20h)	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
6	S	Samedi 04 janvier	Nuit (20h - 8h)	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
7	Djour	Dimanche 05 janvier	Jour (8h - 20h)	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
8	D	Dimanche 05 janvier	Nuit (20h - 8h)	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
9	L	Lundi 06 janvier	Nuit (20h - 8h)	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
10	Ma	Mardi 07 janvier	Nuit (20h - 8h)	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
11	Me	Mercredi 08 janvier	Nuit (20h - 8h)	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
12	J	Jeudi 09 janvier	Nuit (20h - 8h)	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
13	V	Vendredi 10 janvier	Nuit (20h - 8h)	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS

69

Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
14	Samedi 11 janvier	Jour (8h - 20h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
15	Samedi 11 janvier	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
16	Dimanche 12 janvier	Jour (8h - 20h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
17	Dimanche 12 janvier	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
18	Lundi 13 janvier	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
19	Mardi 14 janvier	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
20	Mercredi 15 janvier	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
21	Jeudi 16 janvier	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
22	Vendredi 17 janvier	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
23	Samedi 18 janvier	Jour (8h - 20h)	60-10E	SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
24	Samedi 18 janvier	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
25	Dimanche 19 janvier	Jour (8h - 20h)	60-10E	SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
26	Dimanche 19 janvier	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
27	Lundi 20 janvier	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
28	Mardi 21 janvier	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
29	Mercredi 22 janvier	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
30	Jeudi 23 janvier	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
31	Vendredi 24 janvier	Nuit (20h - 8h)	60-10E	SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
32	Samedi 25 janvier	Jour (8h - 20h)	60-01	AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
33	Samedi 25 janvier	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
34	Dimanche 26 janvier	Jour (8h - 20h)	60-01	AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
35	Dimanche 26 janvier	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
36	Lundi 27 janvier	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
37	Mardi 28 janvier	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
38	Mercredi 29 janvier	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
39	Jeudi 30 janvier	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS

62

Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
40	Vendredi 31 janvier	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
41	Samedi 1er février	Jour (8h - 20h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
42	Samedi 1er février	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
43	Dimanche 02 février	Jour (8h - 20h)	60-01	AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
44	Dimanche 02 février	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
45	Lundi 03 février	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
46	Mardi 04 février	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
47	Mercredi 05 février	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
48	Jeudi 06 février	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
49	Vendredi 07 février	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
50	Samedi 08 février	Jour (8h - 20h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
51	Samedi 08 février	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
52	Dimanche 09 février	Jour (8h - 20h)	60-01	AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
53	Dimanche 09 février	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
54	Lundi 10 février	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
55	Mardi 11 février	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
56	Mercredi 12 février	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
57	Jeudi 13 février	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
58	Vendredi 14 février	Jour (8h - 20h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
59	Samedi 15 février	Jour (8h - 20h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
60	Samedi 15 février	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
61	Dimanche 16 février	Jour (8h - 20h)	60-10E	SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
62	Dimanche 16 février	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
63	Lundi 17 février	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
64	Mardi 18 février	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
65	Mercredi 19 février	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS

64

Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation	
66	J	Jeudi 20 février	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
67	V	Vendredi 21 février	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
68	Sjour	Samedi 22 février	Jour (8h - 20h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
69	S	Samedi 22 février	Nuit (20h - 8h)	60-10E	SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
70	Djour	Dimanche 23 février	Jour (8h - 20h)	60-01	AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
71	D	Dimanche 23 février	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
72	L	Lundi 24 février	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
73	Ma	Mardi 25 février	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
74	Me	Mercredi 26 février	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
75	J	Jeudi 27 février	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
76	V	Vendredi 28 février	Nuit (20h - 8h)	60-10E	SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
77	Sjour	Samedi 29 février	Jour (8h - 20h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
78	S	Samedi 29 février	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
79	Djour	Dimanche 1er mars	Jour (8h - 20h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
80	D	Dimanche 1er mars	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
81	L	Lundi 02 mars	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
82	Ma	Mardi 03 mars	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
83	me	Mercredi 04 mars	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
84	J	Jeudi 05 mars	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
85	V	Vendredi 06 mars	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
86	Sjour	Samedi 07 mars	Jour (8h - 20h)	60-01	AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
87	S	Samedi 07 mars	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
88	Djour	Dimanche 08 mars	Jour (8h - 20h)	60-01	AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
89	D	Dimanche 08 mars	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
90	L	Lundi 09 mars	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
91	Ma	Mardi 10 mars	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS

7

Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation	
92	Me	Mercredi 11 mars	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
93	J	Jeudi 12 mars	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
94	V	Vendredi 13 mars	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
95	Sjour	Samedi 14 mars	Jour (8h - 20h)	60-10E	SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
96	S	Samedi 14 mars	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
97	Djour	Dimanche 15 mars	Jour (8h - 20h)	60-10E	SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
98	D	Dimanche 15 mars	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
99	L	Lundi 16 mars	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
100	Ma	Mardi 17 mars	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
101	Me	Mercredi 18 mars	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
102	J	Jeudi 19 mars	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
103	V	Vendredi 20 mars	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
104	Sjour	Samedi 21 mars	Jour (8h - 20h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
105	S	Samedi 21 mars	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
106	Djour	Dimanche 22 mars	Jour (8h - 20h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
107	D	Dimanche 22 mars	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
108	L	Lundi 23 mars	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
109	Ma	Mardi 24 mars	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
110	Me	Mercredi 25 mars	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
111	J	Jeudi 26 mars	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
112	V	Vendredi 27 mars	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
113	Sjour	Samedi 28 mars	Jour (8h - 20h)	60-01	AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
114	S	Samedi 28 mars	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
115	Djour	Dimanche 29 mars	Jour (8h - 20h)	60-01	AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
116	D	Dimanche 29 mars	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
117	L	Lundi 30 mars	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS

7

Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Communes d'implantation	
118	Ma	Mardi 31 mars	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
119	Me	Mercredi 1er avril	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
120	J	Jeudi 02 avril	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
121	V	Vendredi 03 avril	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
122	Sjour	Samedi 04 avril	Jour (8h - 20h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
123	S	Samedi 04 avril	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
124	Djour	Dimanche 05 avril	Jour (8h - 20h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
125	D	Dimanche 05 avril	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
126	L	Lundi 06 avril	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
127	Ma	Mardi 07 avril	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
128	Me	Mercredi 08 avril	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
129	J	Jeudi 09 avril	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
130	V	Vendredi 10 avril	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
131	Sjour	Samedi 11 avril	Jour (8h - 20h)	60-10E	SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
132	S	Samedi 11 avril	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
133	Djour	Dimanche 12 avril	Jour (8h - 20h)	60-10E	SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
134	D	Dimanche 12 avril	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
135	JFéré	Lundi 13 avril	Jour (8h - 20h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
136	L	Lundi 13 avril	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
137	Ma	Mardi 14 avril	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
138	Me	Mercredi 15 avril	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
139	J	Jeudi 16 avril	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
140	V	Vendredi 17 avril	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
141	Sjour	Samedi 18 avril	Jour (8h - 20h)	60-01	AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
142	S	Samedi 18 avril	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
143	Djour	Dimanche 19 avril	Jour (8h - 20h)	60-01	AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE

Handwritten signature

Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation	
144	D	Dimanche 19 avril	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
145	L	Lundi 20 avril	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
146	Ma	Mardi 21 avril	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
147	Me	Mercredi 22 avril	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
148	J	Jeudi 23 avril	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
149	V	Vendredi 24 avril	Nuit (20h - 8h)	60-10E	SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
150	Sjour	Samedi 25 avril	Jour (8h - 20h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
151	S	Samedi 25 avril	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
152	Djour	Dimanche 26 avril	Jour (8h - 20h)	60-10E	SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
153	D	Dimanche 26 avril	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
154	L	Lundi 27 avril	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
155	Ma	Mardi 28 avril	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
156	Me	Mercredi 29 avril	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
157	J	Jeudi 30 avril	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
158	JFéré	Vendredi 1er mai	Jour (8h - 20h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
159	V	Vendredi 1er mai	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
160	Sjour	Samedi 02 mai	Jour (8h - 20h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
161	S	Samedi 02 mai	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
162	Djour	Dimanche 03 mai	Jour (8h - 20h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
163	D	Dimanche 03 mai	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
164	L	Lundi 04 mai	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
165	Ma	Mardi 05 mai	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
166	Me	Mercredi 06 mai	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
167	J	Jeudi 07 mai	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
168	JFéré	Vendredi 08 mai	Jour (8h - 20h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
169	V	Vendredi 08 mai	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS

Handwritten signature

	Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
170	Sjour	Samedi 09 mai	Jour (8h - 20h)	60-10E	SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
171	S	Samedi 09 mai	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
172	Djour	Dimanche 10 mai	Jour (8h - 20h)	60-10E	SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
173	D	Dimanche 10 mai	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
174	L	Lundi 11 mai	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
175	Ma	Mardi 12 mai	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
176	Me	Mercredi 13 mai	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
177	J	Jeudi 14 mai	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
178	V	Vendredi 15 mai	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
179	Sjour	Samedi 16 mai	Jour (8h - 20h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
180	S	Samedi 16 mai	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
181	Djour	Dimanche 17 mai	Jour (8h - 20h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
182	D	Dimanche 17 mai	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
183	L	Lundi 18 mai	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
184	Ma	Mardi 19 mai	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
185	Me	Mercredi 20 mai	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
186	JFérié	Jeudi 21 mai	Jour (8h - 20h)	60-10E	SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
187	J	Jeudi 21 mai	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
188	V	Vendredi 22 mai	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
189	Sjour	Samedi 23 mai	Jour (8h - 20h)	60-01	AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
190	S	Samedi 23 mai	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
191	Djour	Dimanche 24 mai	Jour (8h - 20h)	60-01	AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
192	D	Dimanche 24 mai	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
193	L	Lundi 25 mai	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
194	Ma	Mardi 26 mai	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
195	Me	Mercredi 27 mai	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS

75

	Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
196	J	Jeudi 28 mai	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
197	V	Vendredi 29 mai	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
198	Sjour	Samedi 30 mai	Jour (8h - 20h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
199	S	Samedi 30 mai	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
200	Djour	Dimanche 31 mai	Jour (8h - 20h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
201	D	Dimanche 31 mai	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
202	JFérié	Lundi 1er juin	Jour (8h - 20h)	60-10E	SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
203	L	Lundi 1er juin	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
204	Ma	Mardi 02 juin	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
205	Me	Mercredi 03 juin	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
206	J	Jeudi 04 juin	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
207	V	Vendredi 05 juin	Jour (8h - 20h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
208	Sjour	Samedi 06 juin	Jour (8h - 20h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
209	S	Samedi 06 juin	Nuit (20h - 8h)	60-01	AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
210	Djour	Dimanche 07 juin	Jour (8h - 20h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
211	D	Dimanche 07 juin	Nuit (20h - 8h)	60-01	AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
212	L	Lundi 08 juin	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
213	Ma	Mardi 09 juin	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
214	Me	Mercredi 10 juin	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
215	J	Jeudi 11 juin	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
216	V	Vendredi 12 juin	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
217	Sjour	Samedi 13 juin	Jour (8h - 20h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
218	S	Samedi 13 juin	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
219	Djour	Dimanche 14 juin	Jour (8h - 20h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
220	D	Dimanche 14 juin	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
221	L	Lundi 15 juin	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS

76

Arrêté préfectoral relatif à la fermeture au public, à titre exceptionnel, du service de la publicité foncière (SPF), du service des impôts des particuliers (SIP), du service des impôts des entreprises (SIE), et de la trésorerie de Compiègne du 27 au 31 janvier 2020 (inclus).

LE PRÉFET DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 11 octobre 2017 portant nomination de M. Louis LE FRANC, préfet de l'Oise ;

Vu les propositions du directeur départemental des finances publiques de l'Oise ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Oise ;

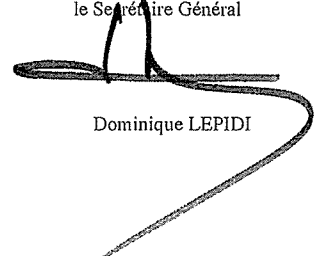
ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les services implantés au sein du centre des finances publiques de Compiègne (service de la publicité foncière (SPF), du service des impôts des particuliers (SIP), du service des impôts des entreprises (SIE), et de la trésorerie de Compiègne) seront fermés au public à titre exceptionnel, pour cause de travaux, du 27 au 31 janvier 2020 inclus.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise et le directeur départemental des finances publiques de l'Oise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Beauvais, le **19 DEC, 2019**

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général


Dominique LEPIDI

Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation	
222	Ma	Mardi 16 juin	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
223	Me	Mercredi 17 juin	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
224	J	Jeudi 18 juin	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
225	V	Vendredi 19 juin	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
226	Sjour	Samedi 20 juin	Jour (8h - 20h)	60-01	AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
227	S	Samedi 20 juin	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
228	Djour	Dimanche 21 juin	Jour (8h - 20h)	60-01	AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
229	D	Dimanche 21 juin	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
230	L	Lundi 22 juin	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
231	Ma	Mardi 23 juin	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
232	Me	Mercredi 24 juin	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
233	J	Jeudi 25 juin	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
234	V	Vendredi 26 juin	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
235	Sjour	Samedi 27 juin	Jour (8h - 20h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
236	S	Samedi 27 juin	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
237	Djour	Dimanche 28 juin	Jour (8h - 20h)	60-10E	SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
238	D	Dimanche 28 juin	Nuit (20h - 8h)	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
239	L	Lundi 29 juin	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
240	Ma	Mardi 30 juin	Nuit (20h - 8h)	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS



PRÉFET DE L'OISE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RELATIF À L'OUVERTURE D'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA
DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU TITRE DE L'ARTICLE L.211-7 DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT
PRÉSENTÉE PAR LA COMMUNE DE JAUX
CONCERNANT

LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE MAÎTRISE DES RUISSELLEMENTS ET DES
COULÉES DE BOUE A L'ÉCHELLE DES SOUS-BASSINS VERSANTS DE JAUX

DOSSIER N° 60-2019-00079

Le Préfet de l'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L.211-1, L.211-7, L.214-1 et suivants L.123-1 et suivants ; R.123-1 et suivants, R.214-32 à R.214-56 et R.214-88 à R.214-103 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 11 octobre 2017 portant nomination de Monsieur Louis LE FRANC, Préfet de l'Oise ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement ;

Vu la demande présentée le 8 juillet 2019 par la commune de Jaux, pour la mise en place d'un programme de maîtrise des ruissellements et des coulées de boue à l'échelle des sous-bassins versants de Jaux ;

Vu la liste départementale de l'Oise d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur pour l'année 2019 ;

Vu les avis des services consultés ;

Vu la décision du 3 décembre 2019 de la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens désignant le commissaire-enquêteur ;

Considérant que le dossier est complet et régulier ;

Considérant qu'il y a lieu d'avoir une enquête publique sur la demande de déclaration d'intérêt général déposée par la commune de Jaux, pour la mise en place d'un programme de maîtrise des ruissellements et des coulées de boue à l'échelle des sous-bassins versants de Jaux ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de l'Oise ;

ARRÊTE

Article 1

Il est procédé, sur le territoire de la commune de Jaux à une enquête publique en vue de statuer sur la

1
-fg

demande présentée par la commune de Jaux, au titre de la décision administrative suivante :

- Déclaration d'Intérêt Général (DIG), au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement.

Le préfet de l'Oise est chargé de l'organisation de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre la décision administrative précitée est le Préfet de l'Oise, sur proposition du directeur départemental des territoires de l'Oise.

Article 2

Le projet prévoit la mise en place d'un programme de maîtrise des ruissellements et des coulées de boue à l'échelle des sous-bassins versants de Jaux.

Le dossier intègre des propositions d'aménagements à mettre en place sur la rive droite de l'Oise afin de répondre aux problèmes hydrologiques du territoire. Ces propositions sont de trois natures :

- Propositions d'aménagements d'hydraulique douce en milieu agricole pour limiter l'érosion, les ruissellements et les coulées boueuses en aval ;
- Propositions de maintenir, de restaurer ou d'aménager les éléments paysagers d'intérêt hydraulique ;
- Propositions d'adaptation des pratiques agricoles au contexte hydrologique.

Le projet retenu prévoit la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce et structurante sur les 572 ha de sous-bassins versants sur la commune de Jaux.

La procédure correspond à une demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) qui permettra de réaliser les travaux d'aménagement sur terrain privé et d'en assurer l'entretien dans le futur. Plus de 80 % des aménagements sont prévus sur des parcelles privées.

Le dossier de demande de Déclaration d'Intérêt Général est associé à un dossier de déclaration loi sur l'eau car il est prévu la création de plans d'eau présentant une superficie supérieure à un hectare.

L'identité et les coordonnées de la personne publique responsable des aménagements auprès de laquelle des informations peuvent être demandées sont :

Commune de Jaux
7 rue de la République
60 880 Jaux
Tel : 03 44 83 40 05

représentée par Madame le Maire de Jaux.

Article 3

L'enquête publique se déroulera du 14 janvier 2020 au 14 février 2020 inclus soit pendant 31 jours consécutifs.

Article 4

Le dossier d'enquête comprend un dossier de demande de déclaration d'intérêt général qui a été construit conformément à l'article R.214-99 du code de l'environnement et un dossier de déclaration loi sur l'eau établi conformément à l'article R.214-32 du code de l'environnement. Le dossier d'enquête a été établi conformément à l'article R. 214-101 du code de l'environnement.

Un registre d'enquête unique est mis à disposition du public avec le dossier d'enquête.

Le registre d'enquête sera ouvert et daté par Madame le maire de Jaux et sera coté et paraphé par le commissaire-enquêteur préalablement à l'ouverture de l'enquête.

2
-fg

Article 5

Les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public pendant 31 jours consécutifs du 14 janvier 2020 au 14 février 2020 inclus dans la mairie de Jaux afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, ses propositions ou contre-propositions sur les registres d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Article 6

Monsieur Yves Morel, directeur achats et études – ingénieur agro-alimentaire en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour recevoir les observations du public durant les permanences en mairie de Jaux tenues aux jours, et heures mentionnés ci-après :

- le mardi 14 janvier 2020 de 14h00 à 17h00,
- le samedi 25 janvier 2020 de 14h00 à 17h00,
- le vendredi 14 février 2020 de 09h00 à 12h00.

Le public pourra aussi transmettre ses observations, ses propositions ou contre-propositions par écrit ou par mail directement au commissaire-enquêteur en les envoyant au siège de l'enquête à l'adresse suivante :

Mairie de Jaux - Commissaire-enquêteur – Monsieur Yves Morel
Mise en place d'un programme de maîtrise des ruissellements et des coulées de boue
à l'échelle des sous-bassins versants de Jaux
7 rue de la République – 60880 Jaux
Adresse mail : mairie.jaux@wanadoo.fr

Article 7

Il est prévu pour la présente enquête, la mise à disposition d'informations relatives au projet sur le site internet de la préfecture de l'Oise (<http://www.oise.gouv.fr> rubrique Environnement – L'eau et les milieux aquatiques - Réglementation et procédures - Décisions administratives - Autorisations au titre de la loi sur l'eau - DIG).

Les personnes qui souhaitent obtenir à leur frais la communication du dossier d'enquête publique peuvent en faire la demande par écrit auprès de l'autorité organisatrice de l'enquête à l'adresse suivante, dès la publication du présent arrêté :

Direction départementale des territoires de l'Oise
Service Eau-Environnement-Forêt – Bureau Politique et Police de l'Eau
40 rue Jean Racine – BP 20 317 – 60 021 BEAUVAIS Cedex.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande auprès du commissaire-enquêteur pendant toute la durée de l'enquête.

Article 8

Si le commissaire-enquêteur a l'intention de visiter les lieux concernés par l'opération, à l'exception des lieux d'habitation, et à défaut d'avoir pu y procéder de son propre chef en liaison avec le responsable du projet, il devra en informer au moins 48 heures à l'avance les propriétaires et les occupants concernés, en leur précisant la date et l'heure de la visite projetée.

Si les propriétaires et les occupants concernés n'ont pu être prévenus ou en cas d'opposition de leur part, le commissaire-enquêteur en fera mention dans le rapport d'enquête.

Article 9

Si le commissaire-enquêteur entend faire compléter le dossier par des documents existants, utiles à la bonne information du public, sous réserve du respect du secret de la défense nationale, du secret industriel et de tout secret protégé par la loi, il en fait la demande au responsable du projet. Toutefois, cette demande ne

peut porter que sur des documents en la possession de celui-ci.

Les documents ainsi obtenus ou le refus motivé du responsable du projet seront versés au dossier d'enquête tenu au siège de l'enquête publique désigné à l'article 6 du présent arrêté.

Un bordereau mentionnant la nature des pièces et la date à laquelle les documents ont été ajoutés en cours d'enquête sera joint au dossier d'enquête.

Article 10

En tant que de besoin, la durée de l'enquête peut être prorogée pour une durée maximale de 15 jours, à la demande du commissaire enquêteur. La décision motivée du commissaire enquêteur sera notifiée au préfet de l'Oise. La présente notification devra être parvenue au plus tard huit jours avant la fin de l'enquête. La décision sera portée à la connaissance du public par un affichage réalisé dans les conditions prévues à l'article 16, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête. En l'espèce, l'accomplissement des formalités prévues aux articles 11 et 12 sera reporté à la clôture de l'enquête ainsi prorogée.

S'il estime nécessaire l'organisation d'une réunion d'information et d'échange avec le public, le commissaire enquêteur devra en aviser préalablement le maître d'ouvrage, et le préfet de l'Oise, coordonnateur de l'organisation de l'enquête publique, en indiquant les modalités d'organisation de ladite séance. À cette fin notamment, il pourra être fait application de l'alinéa précédent.

Le commissaire-enquêteur définit, en concertation avec le préfet de l'Oise et le maître d'ouvrage, les modalités de l'information préalable du public et du déroulement de la réunion publique. Les dispositions ainsi arrêtées seront notifiées au maître d'ouvrage.

À l'issue de la réunion d'information et d'échange avec le public, un compte rendu sera établi par le commissaire-enquêteur et adressé dans les meilleurs délais au responsable du projet, ainsi qu'à l'autorité en charge de l'ouverture et de l'organisation de l'enquête. Il sera annexé par le commissaire-enquêteur, ainsi que les observations éventuelles du responsable du projet au rapport de fin d'enquête.

En l'espèce, l'accomplissement des formalités prévues aux articles 11 et 12 sera reporté à la clôture de l'enquête ainsi prorogée.

Article 11

Le commissaire-enquêteur pourra auditionner à sa demande toute personne ou service qu'il lui paraît utile de consulter pour compléter son information sur le projet. Le refus éventuel de demande d'information ou l'absence de réponse sera mentionné par le commissaire-enquêteur dans son rapport.

Article 12

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête unique mis à disposition dans les mairies concernées seront transmis par celles-ci avec les documents annexés dans les 24 heures au commissaire-enquêteur et clos par lui.

Le commissaire-enquêteur examinera les observations consignées ou annexées au registre d'enquête unique mis à disposition dans la mairie de Jaux.

Le commissaire-enquêteur établira un rapport rappelant le déroulement de l'enquête et examinera les observations, les propositions et contre-propositions recueillies durant l'enquête et les observations du responsable du projet le cas échéant. Il consignera dans un document séparé ses conclusions motivées, datées et signées, en précisant nettement si elles sont favorables ou défavorables avec réserves ou défavorables au projet présenté au public.

Dès réception des registres d'enquête et des documents annexes, le commissaire-enquêteur rencontrera sous huitaine le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites ou orales, celles-ci étant consignées dans un procès verbal de synthèse, en l'invitant à produire un mémoire en réponse dans un délai de 15 jours.

Conformément à l'article R.123-19 du code de l'environnement, l'ensemble du dossier d'enquête, accompagné des registres d'enquête unique et des pièces annexées, de son rapport et des conclusions motivées seront alors transmis par le commissaire-enquêteur dans un délai d'un mois à compter de la date de la clôture de l'enquête, au préfet de l'Oise à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires de l'Oise
Service Eau-Environnement-Forêt – Bureau Politique et Police de l'Eau
40 rue Jean Racine – BP 20 317 – 60 021 BEAUVAIS Cedex.

Le commissaire-enquêteur transmettra simultanément une copie de son rapport et de ses conclusions motivées à la présidente du tribunal administratif d'Amiens.

Article 13

Dès réception du rapport et des conclusions motivées, une copie des documents sera adressée sans délai aux autorités compétentes pour prendre les décisions au vu desquelles l'enquête publique a été organisée et au responsable du projet représenté par Madame le maire de Jaux.

Les documents seront tenus à la disposition du public à la mairie de Jaux et à la préfecture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et consultables sur le site internet de la préfecture pendant la même durée.

Article 14

Si dès la réception des conclusions du commissaire-enquêteur, l'autorité compétente pour l'ouverture et l'organisation de l'enquête constate une insuffisance ou un défaut de motivation de celles-ci, susceptible de constituer une irrégularité dans la procédure, elle adressera dans un délai de 15 jours une lettre d'observation à la présidente du tribunal administratif d'Amiens pour demander au commissaire-enquêteur de compléter ses conclusions.

Le commissaire-enquêteur remet ses conclusions complétées dans un délai de 15 jours à compter de la demande de la présidente du tribunal administratif, à l'autorité compétente pour l'ouverture et l'organisation de l'enquête et à la présidente du tribunal administratif d'Amiens.

Article 15

Il sera procédé pour le compte du pétitionnaire par les soins de l'autorité compétente pour l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique, à l'insertion d'un avis au public d'ouverture d'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de l'Oise, quinze jours au moins avant le début de celle-ci, c'est-à-dire dans les journaux parus au plus tard à la date du 30 décembre 2019 et, à titre de rappel, dans les huit premiers jours de celle-ci, soit dans les journaux à paraître entre le 14 janvier 2020 et le 22 janvier 2020.

Cet avis sera également publié par voie d'affichage quinze jours avant l'ouverture de l'enquête soit au plus tard le 30 décembre 2019 et pendant toute la durée de celle-ci, soit du mardi 14 janvier 2020 au vendredi 14 février 2020 inclus par les soins de la mairie de Jaux et par tout autre moyen en usage dans la commune concernée.

En outre, le maître d'ouvrage procédera à l'affichage dudit avis dans les mêmes conditions de délai et de durée dans ses locaux ainsi que sur les lieux prévus pour la réalisation du projet, sauf impossibilité matérielle justifiée. Cet avis devra être visible et lisible des voies publiques et être conforme aux caractéristiques et dimensions fixées par arrêté du ministre en charge de l'environnement du 24 avril 2012.

Les formalités susvisées seront respectivement justifiées par un exemplaire des journaux parus et un certificat d'affichage retourné par les maires des communes concernées et par le maître d'ouvrage.

Article 16

Pendant l'enquête publique, en application du I de l'article L.123-14 du code de l'environnement, le responsable du projet a la possibilité de suspendre l'enquête s'il estime nécessaire d'apporter à celui-ci des modifications substantielles. La décision est prise par arrêté, après avoir entendu le commissaire-enquêteur, par l'autorité compétente pour l'ouverture et l'organisation de l'enquête.

La poursuite de l'enquête publique est alors prolongée d'une durée d'au moins 30 jours et fait l'objet d'un nouvel arrêté d'organisation dans les conditions fixées à l'article R.123-22 du code de l'environnement.

Article 17

Au vu des conclusions du commissaire-enquêteur, le responsable du projet en application du II de l'article L.123-14 du code de l'environnement, a la possibilité de solliciter le déroulement d'une enquête complémentaire portant sur les avantages et les inconvénients des modifications pour le projet et pour l'environnement, s'il estime souhaitable d'apporter au projet des changements qui en modifient l'économie générale.

L'ouverture de l'enquête publique complémentaire, d'une durée de 15 jours, fait l'objet d'un nouvel arrêté d'organisation dans les conditions fixées à l'article R.123-23 du code de l'environnement.

Article 18

Les informations relatives au déroulement de l'enquête publique prescrites dans le présent arrêté peuvent être consultées sur le site Internet Départemental de l'État (IDE) pendant un an à l'adresse suivante : <http://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/L-eau-et-les-milieux-aquatiques/Reglementation-et-procedures/Decisions-administratives/Autorisations-au-titre-de-la-loi-sur-l-eau/DIG-Declaration-d-interet-general>

Article 19

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Oise, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Compiègne, le directeur départemental des territoires de l'Oise, Madame le maire de Jaux, le commissaire-enquêteur sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée ainsi qu'à :

Mme la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens.

Fait à Beauvais, le 16 DEC, 2019

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Dominique LEPIDI



PRÉFET DE L'OISE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RELATIF À L'OUVERTURE D'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA
DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU TITRE DE L'ARTICLE L.211-7 DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT
PRÉSENTÉE PAR LA COMMUNE DE PIERREFONDS
CONCERNANT

LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE MAÎTRISE DES RUISSELLEMENTS ET DES
COULÉES DE BOUE A L'ÉCHELLE DES SOUS-BASSINS VERSANTS DE PIERREFONDS

DOSSIER N° 60-2019-00078

Le Préfet de l'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L.211-1, L.211-7, L.214-1 et suivants L.123-1 et suivants ; R.123-1 et suivants, R.214-32 à R.214-56 et R.214-88 à R.214-103 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 11 octobre 2017 portant nomination de Monsieur Louis LE FRANC, Préfet de l'Oise ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement ;

Vu la demande présentée le 10 juillet 2019 par la commune de Pierrefonds, pour la mise en place d'un programme de maîtrise des ruissellements et des coulées de boue à l'échelle des sous-bassins versants de Pierrefonds ;

Vu la liste départementale de l'Oise d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur pour l'année 2019 ;

Vu les avis des services consultés ;

Vu la décision du 3 décembre 2019 de la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens désignant le commissaire-enquêteur ;

Considérant que le dossier est complet et régulier ;

Considérant qu'il y a lieu d'avoir une enquête publique sur la demande de déclaration d'intérêt général déposée par la commune de Pierrefonds, pour la mise en place d'un programme de maîtrise des ruissellements et des coulées de boue à l'échelle des sous-bassins versants de Pierrefonds ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de l'Oise ;

ARRETE

Article 1

Il est procédé, sur le territoire de la commune de Pierrefonds à une enquête publique en vue de statuer sur la demande présentée par la commune de Pierrefonds, au titre de la décision administrative suivante :

– Déclaration d'Intérêt Général (DIG), au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement.

Le préfet de l'Oise est chargé de l'organisation de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre la décision administrative précitée est le Préfet de l'Oise, sur proposition du directeur départemental des territoires de l'Oise.

Article 2

Le projet prévoit la mise en place d'un programme de maîtrise des ruissellements et des coulées de boue à l'échelle des sous-bassins versants de Pierrefonds.

Le dossier intègre des propositions d'aménagements à mettre en place sur la rive droite du ru de Berne afin de répondre aux problèmes hydrologiques du territoire. Ces propositions sont de trois natures :

- Propositions d'aménagements d'hydraulique douce en milieu agricole pour limiter l'érosion, les ruissellements et les coulées boueuses en aval ;
- Propositions de maintenir, de restaurer ou d'aménager les éléments paysagers d'intérêt hydraulique ;
- Adapter des pratiques agricoles au contexte hydrologique.

Le projet retenu prévoit la mise en place d'une centaine d'aménagements d'hydraulique douce et structurante sur les 1155 ha de sous-bassins versants.

La procédure correspond à une demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) qui permettra de réaliser les travaux d'aménagement sur terrain privé et d'en assurer l'entretien dans le futur. 49 aménagements font l'objet de la procédure de déclaration d'intérêt général.

L'identité et les coordonnées de la personne publique responsable des aménagements auprès de laquelle des informations peuvent être demandées sont :

Commune de Pierrefonds
Place de l'Hôtel de Ville
60350 Pierrefonds
Tel : 03 44 42 80 38

représentée par Madame le Maire de Pierrefonds.

Article 3

L'enquête publique se déroulera du 14 janvier 2020 au 14 février 2020 inclus soit pendant une période de 31 jours consécutifs.

Article 4

Le dossier d'enquête comprend un dossier de demande de déclaration d'intérêt général qui a été construit conformément à l'article R.214-99 du code de l'environnement.

Un registre d'enquête unique est mis à disposition du public avec le dossier d'enquête.

Le registre d'enquête sera ouvert et daté par Madame le maire de Pierrefonds et sera coté et paraphé par le commissaire-enquêteur préalablement à l'ouverture de l'enquête.

Article 5

Les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public pendant 31 jours consécutifs du 14 janvier 2020 au 14 février 2020 inclus dans la mairie de Pierrefonds afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, ses propositions ou contre-propositions sur les registres d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Article 6

Monsieur Yves Morel, directeur achats et études – ingénieur agro-alimentaire en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour recevoir les observations du public durant les permanences en mairie de Pierrefonds tenues aux jours, et heures mentionnés ci-après :

- le mardi 14 janvier 2020 de 09h00 à 12h00,
- le samedi 25 janvier 2020 de 09h00 à 12h00,
- le vendredi 14 février 2020 de 14h00 à 17h00.

Le public pourra aussi transmettre ses observations, ses propositions ou contre-propositions par écrit ou par mail directement au commissaire-enquêteur en les envoyant au siège de l'enquête à l'adresse suivante :

Mairie de Pierrefonds - Commissaire-enquêteur – Monsieur Yves Morel
Mise en place d'un programme de maîtrise des ruissellements et des coulées de boue
à l'échelle des sous-bassins versants de Pierrefonds
Place de l'Hôtel de Ville – 60350 Pierrefonds
Adresse mail : mairie@mairie-pierrefonds.fr

Article 7

Il est prévu pour la présente enquête, la mise à disposition d'informations relatives au projet sur le site internet de la préfecture de l'Oise (<http://www.oise.gouv.fr> rubrique Environnement – L'eau et les milieux aquatiques - Réglementation et procédures - Décisions administratives - Autorisations au titre de la loi sur l'eau - DIG).

Les personnes qui souhaitent obtenir à leur frais la communication du dossier d'enquête publique peuvent en faire la demande par écrit auprès de l'autorité organisatrice de l'enquête à l'adresse suivante, dès la publication du présent arrêté :

Direction départementale des territoires de l'Oise
Service Eau-Environnement-Forêt – Bureau Politique et Police de l'Eau
14 rue Jean Racine – BP 20 317 – 60 021 BEAUVAIS Cedex.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande auprès du commissaire-enquêteur pendant toute la durée de l'enquête.

Article 8

Si le commissaire-enquêteur a l'intention de visiter les lieux concernés par l'opération, à l'exception des lieux d'habitation, et à défaut d'avoir pu y procéder de son propre chef en liaison avec le responsable du projet, il devra en informer au moins 48 heures à l'avance les propriétaires et les occupants concernés, en leur précisant la date et l'heure de la visite projetée.

Si les propriétaires et les occupants concernés n'ont pu être prévenus ou en cas d'opposition de leur part, le commissaire-enquêteur en fera mention dans le rapport d'enquête.

Article 9

Si le commissaire-enquêteur entend faire compléter le dossier par des documents existants, utiles à la bonne information du public, sous réserve du respect du secret de la défense nationale, du secret industriel et de

tout secret protégé par la loi, il en fait la demande au responsable du projet. Toutefois, cette demande ne peut porter que sur des documents en la possession de celui-ci.

Les documents ainsi obtenus ou le refus motivé du responsable du projet seront versés au dossier d'enquête tenu au siège de l'enquête publique désigné à l'article 6 du présent arrêté.

Un bordereau mentionnant la nature des pièces et la date à laquelle les documents ont été ajoutés en cours d'enquête sera joint au dossier d'enquête.

Article 10

En tant que de besoin, la durée de l'enquête peut être prorogée pour une durée maximale de 15 jours, à la demande du commissaire enquêteur. La décision motivée du commissaire enquêteur sera notifiée au préfet de l'Oise. La présente notification devra être parvenue au plus tard huit jours avant la fin de l'enquête. La décision sera portée à la connaissance du public par un affichage réalisé dans les conditions prévues à l'article 16, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête. En l'espèce, l'accomplissement des formalités prévues aux articles 11 et 12 sera reporté à la clôture de l'enquête ainsi prorogée.

S'il estime nécessaire l'organisation d'une réunion d'information et d'échange avec le public, le commissaire enquêteur devra en aviser préalablement le maître d'ouvrage, et le préfet de l'Oise, coordonnateur de l'organisation de l'enquête publique, en indiquant les modalités d'organisation de ladite séance. À cette fin notamment, il pourra être fait application de l'alinéa précédent.

Le commissaire-enquêteur définit, en concertation avec le préfet de l'Oise et le maître d'ouvrage, les modalités de l'information préalable du public et du déroulement de la réunion publique. Les dispositions ainsi arrêtées seront notifiées au maître d'ouvrage.

À l'issue de la réunion d'information et d'échange avec le public, un compte rendu sera établi par le commissaire-enquêteur et adressé dans les meilleurs délais au responsable du projet, ainsi qu'à l'autorité en charge de l'ouverture et de l'organisation de l'enquête. Il sera annexé par le commissaire-enquêteur, ainsi que les observations éventuelles du responsable du projet au rapport de fin d'enquête.

En l'espèce, l'accomplissement des formalités prévues aux articles 11 et 12 sera reporté à la clôture de l'enquête ainsi prorogée.

Article 11

Le commissaire-enquêteur pourra auditionner à sa demande toute personne ou service qu'il lui paraît utile de consulter pour compléter son information sur le projet. Le refus éventuel de demande d'information ou l'absence de réponse sera mentionné par le commissaire-enquêteur dans son rapport.

Article 12

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête unique mis à disposition dans les mairies concernées seront transmis par celles-ci avec les documents annexés dans les 24 heures au commissaire-enquêteur et clos par lui.

Le commissaire-enquêteur examinera les observations consignées ou annexées au registre d'enquête unique mis à disposition dans la mairie de Pierrefonds.

Le commissaire-enquêteur établira un rapport rappelant le déroulement de l'enquête et examinera les observations, les propositions et contre-propositions recueillies durant l'enquête et les observations du responsable du projet le cas échéant. Il consignera dans un document séparé ses conclusions motivées, datées et signées, en précisant nettement si elles sont favorables ou défavorables avec réserves ou défavorables au projet présenté au public.

Dès réception des registres d'enquête et des documents annexes, le commissaire-enquêteur rencontrera sous huitaine le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites ou orales, celles-ci étant consignées dans un procès verbal de synthèse, en l'invitant à produire un mémoire en réponse dans un délai

de 15 jours.

Conformément à l'article R.123-19 du code de l'environnement, l'ensemble du dossier d'enquête, accompagné des registres d'enquête unique et des pièces annexées, de son rapport et des conclusions motivées seront alors transmis par le commissaire-enquêteur dans un délai d'un mois à compter de la date de la clôture de l'enquête, au préfet de l'Oise à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires de l'Oise
Service Eau-Environnement-Forêt – Bureau Politique et Police de l'Eau
40 rue Jean Racine – BP 20 317 – 60 021 BEAUVAIS Cedex.

Le commissaire-enquêteur transmettra simultanément une copie de son rapport et de ses conclusions motivées à la présidente du tribunal administratif d'Amiens.

Article 13

Dès réception du rapport et des conclusions motivées, une copie des documents sera adressée sans délai aux autorités compétentes pour prendre les décisions au vu desquelles l'enquête publique a été organisée et au responsable du projet représenté par madame le maire de Pierrefonds.

Les documents seront tenus à la disposition du public à la mairie de Pierrefonds et à la préfecture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et consultables sur le site internet de la préfecture pendant la même durée.

Article 14

Si dès la réception des conclusions du commissaire-enquêteur, l'autorité compétente pour l'ouverture et l'organisation de l'enquête constate une insuffisance ou un défaut de motivation de celles-ci, susceptible de constituer une irrégularité dans la procédure, elle adressera dans un délai de 15 jours une lettre d'observation à la présidente du tribunal administratif d'Amiens pour demander au commissaire-enquêteur de compléter ses conclusions.

Le commissaire-enquêteur remet ses conclusions complétées dans un délai de 15 jours à compter de la demande de la présidente du tribunal administratif, à l'autorité compétente pour l'ouverture et l'organisation de l'enquête et à la présidente du tribunal administratif d'Amiens.

Article 15

Il sera procédé pour le compte du pétitionnaire par les soins de l'autorité compétente pour l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique, à l'insertion d'un avis au public d'ouverture d'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de l'Oise, quinze jours au moins avant le début de celle-ci, c'est-à-dire dans les journaux parus au plus tard à la date du 30 décembre 2019 et, à titre de rappel, dans les huit premiers jours de celle-ci, soit dans les journaux à paraître entre le 14 janvier et le 22 janvier 2020.

Cet avis sera également publié par voie d'affichage quinze jours avant l'ouverture de l'enquête soit au plus tard le 30 décembre 2019 et pendant toute la durée de celle-ci, soit du mardi 14 janvier 2020 au vendredi 14 février 2020 inclus par les soins de la mairie de Pierrefonds et par tout autre moyen en usage dans la commune concernée.

En outre, le maître d'ouvrage procédera à l'affichage dudit avis dans les mêmes conditions de délai et de durée dans ses locaux ainsi que sur les lieux prévus pour la réalisation du projet, sauf impossibilité matérielle justifiée. Cet avis devra être visible et lisible des voies publiques et être conforme aux caractéristiques et dimensions fixées par arrêté du ministre en charge de l'environnement du 24 avril 2012.

Les formalités susvisées seront respectivement justifiées par un exemplaire des journaux parus et un certificat d'affichage retourné par les maires des communes concernées et par le maître d'ouvrage.

Article 16

Pendant l'enquête publique, en application du I de l'article L.123-14 du code de l'environnement, le responsable du projet a la possibilité de suspendre l'enquête s'il estime nécessaire d'apporter à celui-ci des modifications substantielles. La décision est prise par arrêté, après avoir entendu le commissaire-enquêteur, par l'autorité compétente pour l'ouverture et l'organisation de l'enquête.
La poursuite de l'enquête publique est alors prolongée d'une durée d'au moins 30 jours et fait l'objet d'un nouvel arrêté d'organisation dans les conditions fixées à l'article R.123-22 du code de l'environnement.

Article 17

Au vu des conclusions du commissaire-enquêteur, le responsable du projet en application du II de l'article L.123-14 du code de l'environnement, a la possibilité de solliciter le déroulement d'une enquête complémentaire portant sur les avantages et les inconvénients des modifications pour le projet et pour l'environnement, s'il estime souhaitable d'apporter au projet des changements qui en modifient l'économie générale.

L'ouverture de l'enquête publique complémentaire, d'une durée de 15 jours, fait l'objet d'un nouvel arrêté d'organisation dans les conditions fixées à l'article R.123-23 du code de l'environnement.

Article 18

Les informations relatives au déroulement de l'enquête publique prescrites dans le présent arrêté peuvent être consultées sur le site Internet Départemental de l'État (IDE) pendant un an à l'adresse suivante : <http://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/L-eau-et-les-milieux-aquatiques/Reglementation-et-procedures/Decisions-administratives/Autorisations-au-titre-de-la-loi-sur-l-eau/DIG-Declaration-d-interet-general>

Article 19

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Oise, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Compiègne, le directeur départemental des territoires de l'Oise, Madame le maire de Pierrefonds, le commissaire-enquêteur sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée ainsi qu'à :

Mme la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens.

Fait à Beauvais, le 16 DEC. 2019

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général



Dominique LEPIDI

LISTE DEPARTEMENTALE D'APTITUDE AUX FONCTIONS

DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ETABLIE POUR L'ANNEE 2020

PAR LA COMMISSION DE L'OISE LORS DE SA SEANCE DU 02 DECEMBRE 2019

Conformément aux dispositions de l'article L 123-4 du Code de l'Environnement et à celles du décret 2011-1236 du 4 octobre 2011 relatif à l'établissement des listes d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, la Commission de l'Oise chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur a arrêté, pour l'année 2020, la liste suivante :

Nom - Prénom	Profession
ALAURENT Jacques	Ingénieur des Arts et Manufactures <i>En retraite</i>
BACHOLLE Christophe	Consultant en agronomie et environnement
BAY Régis	Ingénieur en chef au C.H.I de Clermont
CLAVATTI Dominique	Directrice des services pénitentiaires <i>En retraite</i>
DEGRIECK Gérard	Cadre en entreprise (technologies de l'automobile) <i>En retraite</i>
DELORY Jean-Jacques <i>inscrit en 2020</i>	Administrateur territorial
DENDIEVEL Pierre	Audit <i>En retraite</i>
DIETTE André <i>inscrit en 2020</i>	Retraité police nationale
DUBOIS Sylvain	Géographe urbaniste
FAGES Frédérique	Ingénieur environnement
FARVAQUE Anne-Marie	Ingénieur Chimiste
FERTÉ Augustin	Ingénieur territorial
GAMBS-DEGROÛTE Sabine	Ingénieur en agriculture
GIAROLI Alain	Officier de la Police Nationale <i>En retraite</i>
KEMPF Bernard	Directeur administratif et financier <i>En retraite</i>
LAINÉ Patrice	Capitaine de police <i>En retraite</i>
LECLERE Jacqueline	Retraîtée CPAM de l'Oise
LEFEBVRE Denis	Inspecteur départemental des impôts <i>En retraite</i>
LEGLEYE Philippe	Ingénieur en BTP <i>En retraite</i>
LEROY Michel	Directeur d'établissement médico-social <i>En retraite</i>
LUROIS Alexis	Agriculteur paysagiste
MAINECOURT Jean-Yves	Agent immobilier <i>En retraite</i>
MARSEILLE Michel	Ingénieur <i>En retraite</i>
MARTIN Patrick	Contrôleur de travaux DDE <i>En retraite</i>
MIANNAY Francis	Retraité de la SNCF Chef d'établissement à Creil
MOREL Yves	Directeur achats et études ingénieur agro-alimentaire <i>En retraite</i>

MORTELECQ Daniel	Président honoraire de Tribunal administratif et de Cour administrative d'appel
MOUNAIX Patrick <i>inscrit en 2020</i>	Directeur Institut des Métiers de l'Artisanat
NICOLAS Jacques	Chef d'agence de société de manutention <i>En retraite</i>
RALUY Philippe	Directeur départemental adjoint DDE <i>En retraite</i>
SEVEQUE Jean-Louis	Docteur en géochimie Expert auprès des juridictions
TRANCART Jackie	Ingénieur informaticien <i>En retraite</i>
VALADE Martine	Retraitée fonction publique

Le Président de la Commission
Vice-Président du tribunal administratif d'Amiens



Olivier GASPON



DECISION N° 2019-104 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A
Madame Zineb BENKHADRA

LE DIRECTEUR,

Vu les articles L. 6143-7, D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté Dross/Hospil/2011-0288 du 13 septembre 2011, portant décision de transformation, résultant d'une fusion, du Centre Hospitalier Laennec de Creil et du Centre Hospitalier de Senlis, en un établissement public de santé de ressort intercommunal,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 29 novembre 2016, nommant **Monsieur Didier SAADA**, Directeur du Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise (GHPSO) au 9 janvier 2017,

Vu le contrat de travail n° 17/4049 nommant **Madame Zineb BENKHARA** au Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise à compter du 15 septembre 2017 en qualité d'Ingénieur Hospitalier, affectée à la Direction des Services Techniques, Sécurité, Travaux et Environnement.

DECIDE :

Article 1 :	<p>Madame Zineb BENKHARA, Ingénieur Hospitalier, en charge de la direction des services techniques, Sécurité, Travaux et Environnement, reçoit délégation de signature pour les actes de gestion courante de son service et</p> <ul style="list-style-type: none"> - les courriers aux entreprises, - les acceptations de devis, - les procès-verbaux de réception de travaux, - les procès-verbaux de mise en service, - les procès-verbaux de levée de réserve, - le décompte général définitif.
--------------------	---

Article 2 :	<p>Garde de direction</p> <p>Madame Zineb BENKHARA participe à la garde de direction dans le cadre de la politique relative aux gardes administratives, selon le tableau de garde administrative établi mensuellement par le secrétariat de direction.</p> <p>A ce titre, elle exerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les pouvoirs de police à l'égard des malades et des visiteurs, - les pouvoirs de représentation de l'établissement, - l'assignation des personnels afin d'assurer la continuité de service, - l'admission du malade, - toutes les mesures nécessaires aux situations d'urgence.
--------------------	--



-53

-54

Article 3 :	<p>La présente délégation de signature prend effet à la date de signature. Elle prend automatiquement fin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en cas de modification des fonctions de l'intéressé, - en cas de départ de l'établissement du bénéficiaire, - en cas de nouvelle décision de délégation de signature qui s'y substituerait.
--------------------	---

Article 4 :	<p>La présente décision sera notifiée au Comptable public du Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise, communiquée au Conseil de Surveillance du Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise, et publiée au recueil des actes de la Préfecture en application des articles D 6143-33 et D 6143-35 du Code de la Santé Publique.</p>
--------------------	--

Fait le 10 décembre 2019

Le Directeur,

Didier SAADA



Pour modèle de signature :
L'Ingénieur Hospitalier,

Zineb BENKHADRA

